

Grisy Suisnes





Edito



Chères Grisyssoliennes,
Chers Grisyssoliens,

Comme chaque année à cette époque, nous avons lancé les travaux prévus au budget, votés début avril par le Conseil Municipal.

Le plus gros investissement est donc la reprise complète des bâtiments de la mairie et des anciennes salles de classe. Un don fait par Madame HEGOT à la commune de GRISY-SUISNES a permis la construction de ces locaux, qui n'ont pas connu de rénovations importantes depuis. Il était urgent de les lancer, aussi bien concernant la destination des locaux, que leurs équipements, ainsi que bien sûr l'accès aux Personnes à Mobilité Réduite.

La première phase est en cours d'achèvement, comprenant la bibliothèque-médiathèque, le musée des anciens combattants, la chaufferie, et la nouvelle salle de Conseils et mariages. Dès la fin des travaux, vraisemblablement vers juillet, nous déménagerons les services de la commune dans ces nouvelles salles, afin de reprendre le bâtiment central, qui comprendra les services administratifs au rez-de-chaussée, et les bureaux du maire, des Adjoints, du CCAS, ainsi qu'une salle de réunion à l'étage.

La deuxième phase, prévue à l'automne, verra la réhabilitation du bâtiment principal, qui retrouvera alors sa destination d'accueil de chacun d'entre vous, avec des bureaux aux normes actuelles, accessibles à tous, et un confort plus normal pour le personnel, ainsi qu'une plus grande sécurité, notamment en ce qui concerne les installations électriques. Les services de la Communauté de Communes seront alors déplacés, pour libérer la dernière tranche.

Cette troisième phase verra l'aménagement des locaux pour le personnel des « Gués de l'Yerres », la salle de danse transformée pour accueillir comme il se doit le troisième âge, et enfin la création d'un logement de gardien.

Tout ceci nécessitera bien entendu un emprunt, le troisième depuis 2001, après celui contracté pour la réalisation du groupe de bâtiments école maternelle-cantine-salle de motricité, et ensuite les investissements sur les réseaux d'eaux pluviales partant de la rue des Bois, passant par la noue vers le stade, et débouchant sur la Barbançonne vers la station d'épuration.

Tous les autres travaux, comme ceux ayant permis l'installation de la boulangerie, les enfouissements de réseaux, ont été autofinancés, et nous sommes fiers de pouvoir vous présenter toutes ces réalisations avec un endettement plus que raisonnable de nos finances.

Le Conseil Municipal a décidé de porter un effort sur la voirie, qui s'est traduit substantiellement sur le budget 2013.

Bonnes vacances à toutes et à tous, en vous souhaitant du soleil, et en vous promettant que votre équipe restera aux commandes.

Le Maire, Jean-Marc Chanussot

Page 2

- Edito

Page 3/13

- Conseils Municipaux

Page 14

- Le Maire en direct

Page 12/21

- Vie communale

Page 22/24

- Pub...

Page 25

- Animaux

Page 26/30

- Associations

Directeur de la publication :
M. Jean-Marc CHANUSSOT

mairie-de-grisy-suisnes@wanadoo.fr
WWW.grisy-suisnes.fr
Tél.: 01 64 05 90 03 - Fax : 01 64 05 91 11
Dépôt légal : Juin 2013

Impression : Imprimerie RAPIDOFFSET
Allée du Cimetière - GRISY-SUISNES



HORAIRES D'OUVERTURE DE LA MAIRIE

Lundi de 10h à 11h45 - Mardi de 13h30 à 17h45
Mercredi 10h à 11h45 et de 13h30 à 17h45
Vendredi de 10h à 11h45 et de 13h30 à 17h45
Samedi de 10h à 11h45

Fermée au public : lundi après-midi, mardi matin et jeudi toute la journée.

CONSEIL MUNICIPAL 11 décembre 2012

Présents :

Mmes DOISY, GIRAULT, HATTU et MARQUET
Mrs CHANUSSOT, BOISEAUBERT, GALPIN,
GRAND, MASSIN et MOREL

Absent(s) excuse (s) :

Mme ORIOT donne pouvoir à M. GALPIN
M. CARTON donne pouvoir à Madame DOISY
M. COCHET donne pouvoir à M. CHANUSSOT

Absent (s) :

Madame SALLE

Messieurs NARBEY, EMMANUELLI et MUNOZ

Pour les points 5 ; 6 ; 7 ; 8 ; 9 ; 10 et 11

Présents :

Mmes DOISY, GIRAULT, HATTU et MARQUET
Mrs CHANUSSOT, BOISEAUBERT, CARTON,
GALPIN, GRAND, MASSIN et MOREL

Absent(s) excuse (s) :

Madame ORIOT donne pouvoir à M. GALPIN
M. COCHET donne pouvoir à M. CHANUSSOT

Absent (s) :

Madame SALLE

Messieurs NARBEY, EMMANUELLI et MUNOZ

Monsieur BOISEAUBERT a été nommé secrétaire

Ordre du jour :

1. Ajout point supplémentaire

2. FINANCES : Décision Modificative 02/2012

3. FINANCES : Décision Modificative 03/2012

4. RESSOURCES HUMAINES : Création de poste permanent : Rédacteur Territorial

5. VOIRIE : Attribution du marché de nettoyage des rues

6. URBANISME : Lancement de la procédure de la révision du PLU

7. INTERCOMMUNALITE : Extension de compétence en matière d'action sociale d'Intérêt Communautaire.

8. INTERCOMMUNALITE : Charte du développement durable dans le cadre de la politique de l'eau.

9. SECURITE : Lancement de la procédure pour la vidéosurveillance

10. SIESM : demande de Subvention SIESM 2013 : remplacement de lanterne résidence de l'Ormeau

11. Questions diverses

FINANCES : DÉCISION MODIFICATIVE N°02

Monsieur le Maire explique que des écritures comptables doivent être saisies afin de basculer les saisies en comptes de travaux en cours aux comptes définitifs. Pour ce faire, les opérations suivantes doivent être décidées :

CREDIT A OUVRIR						
Sens	Section	Chapitre	Compte	Opération	Objet	Montant
D	I	041	2158	ONA	Transfert des travaux en cours aux comptes définitifs	3 958,76 €
D	I	041	21312	ONA	Transfert des travaux en cours aux comptes définitifs	474,79 €
D	I	041	21318	ONA	Transfert des travaux en cours aux comptes définitifs	3 296,51 €
CREDIT A OUVRIR						
R	I	041	2313	ONA	Transfert des travaux en cours aux comptes définitifs	3 958,76 €
R	I	041	2315	ONA	Transfert des travaux en cours aux comptes définitifs	474,79 €
R	I	041	2315	ONA	Transfert des travaux en cours aux comptes définitifs	3 296,51 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité,

DECIDE de procéder au vote des ouvertures des crédits budgétaires afin de procéder aux transferts des travaux en cours vers le compte définitif.

Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

FINANCES : DÉCISION MODIFICATIVE N°03

Monsieur le Maire explique que consécutivement à la réforme de la taxe professionnelle, un reversement pour les fonds nationaux de garantie individuelle des ressources est opéré sur les communes dites « en bonne santé » vers les communes plus en difficulté. Par ailleurs, un fond de péréquation est également reversé. Pour ce faire, les opérations suivantes doivent être décidées :

CREDIT A OUVRIR						
Sens	Section	Chapitre	Compte	Opération	Objet	Montant
D	F	022	022	ONA	Versement Fonds de péréquation des recettes fiscales	2 103,00 €
CREDIT A OUVRIR						
D	F	73925	014	ONA	Versement Fonds de péréquation des recettes fiscales	2 103,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité,

DECIDE de procéder au vote du transfert des crédits budgétaires afin de procéder à la saisie des écritures comptables nécessaires.

Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

RESSOURCES HUMAINES :

Création de poste permanent

rédacteur territorial (cat b) - 35h / hebdomadaire
Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que considérant la réussite d'un agent au concours de rédacteur territorial 2011, il serait souhaitable de procéder à la création d'un emploi de rédacteur

d'une durée hebdomadaire de 35 heures, en application des lois et règlements de la fonction publique territoriale régissant le statut particulier du présent emploi.

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établis-

sement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal (ou autre assemblée) de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services dans le respect des dispositions de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la

Fonction Publique Territoriale.

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu le décret n°95-25 du 10 janvier 1995 portant statut particulier du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux,

Vu le décret n°95-26 du 10 janvier 1995 portant échelonnement indiciaire applicable aux rédacteurs territoriaux,

Monsieur le Maire procède au vote comme suit :
A 6 voix Pour, A 6 voix Contre (GALPIN et son pouvoir, DOISY et son pouvoir, GRAND, HATTU) et 1 Abstention (BOISAUBERT)

Le résultat des votes est donc égalitaire, et selon l'article 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales en cas d'égalité des voix, la voix du Président de séance est prépondérante, le Maire ayant voté Pour,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, DECIDE d'accéder à la proposition de Monsieur le Maire ;

AUTORISE la création du poste à compter du certifié exécutoire de la présente délibération ;
DIT que le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du certifié exécutoire de la présente délibération ;

PRECISE que les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits prévus à cet effet au budget ;

Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

VOIRIE : ATTRIBUTION DU MARCHÉ DE NETTOYAGE DES RUES

Monsieur le Maire, informe le Conseil municipal que le marché de nettoyage des voiries arrive à échéance et qu'une consultation a été lancée à cet effet. A la vue du rapport d'analyse des offres, La société SEPUR présente l'offre la plus avantageuse pour la commune de Grisy-Suisnes,

Le maire propose au Conseil d'attribuer le marché à l'entreprise SEPUR pour un montant annuel de 17 800 € HT soit 19 046 € TTC (selon taux en vigueur de 7%).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

ATTIBUE le marché de Nettoyage des rues à l'entreprise SEPUR pour un montant annuel de 17 800 € HT pour une durée d'un an renouvelable 3 fois par reconduction tacite.

Autorise Monsieur le Maire à signer les marchés désignés ci-dessus.

Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents

URBANISME : LANCEMENT DE LA PROCÉDURE DE LA RÉVISION DU PLU

VU le Code de l'Urbanisme, et notamment les articles L 121-1 et suivants, L 123-1 et suivants et R 123-1 et suivants,

VU l'article L 300.2 du Code de l'Urbanisme concernant la concertation,
Vu le Plan Local d'Urbanisme,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE de prescrire la révision du Plan Local d'Urbanisme sur l'ensemble du territoire communal, DIT que les objectifs poursuivis sont :

- Satisfaire les obligations des lois Grenelle 1 et 2,
- Prendre en compte le futur SDRIF 2013,
- Revoir les emplacements réservés pour les équipements publics et notamment pour l'organisation du stationnement,
- Étudier la possibilité de l'extension de la zone d'activité existante
- Réfléchir à la localisation des zones AU en fonction d'une bonne organisation de l'aménagement de la zone,
- Revoir les potentiels urbanisables,
- Revoir la délimitation des zones N et Nh

DECIDE d'ouvrir la concertation préalable à cette révision du document d'urbanisme,

DIT que la concertation associant les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées dont les représentants de la profession agricole, se fera sous la forme :

- de la mise à disposition d'un cahier de suggestions qui permettra à chacun de communiquer ses remarques.
- d'une information des principales étapes du projet,
- d'une réunion publique de présentation du projet suivie de débat,
- d'une information sur le site Internet de la commune, et sur l'ensemble des moyens de communication mis en place par la mairie, à la suite de quoi chacun pourra déposer ses remarques en mairie.

DESIGNE le cabinet URBANENCE, bureau d'études en Urbanisme pour réaliser la révision du PLU de la Commune pour un montant de 19 680 € HT.

SOLLICITE l'attribution de dotation pour les études du PLU.

DIT que la présente délibération sera :

NOTIFIEE par le Maire :

- à M. le Préfet
- à M. le Président du Conseil Régional
- à M. le Président du Conseil Général
- à M. le Président du Syndicat des Transports d'Ile de France (STIF)
- à M. le Président de Communauté de communes des Gués de l'Yerres
- à M. le Président de la Chambre d'Agriculture
- à M. le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie
- à M. le Président de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat
- à M. le Président de l'institut national des appellations d'origine (INAO)
- à M. le Président du Centre Régional de la Propriété Forestière - Délégation d'Ile-de-France, 2 avenue Jeanne d'Arc - BP 111 78153 LE CHESNAY cedex
- à Monsieur le Maire : BRIE COMTE ROBERT - CHEVRY-COSSIGNY - PRESLES-EN-BRIE - COURQUETAINE - COUBERT - SOIGNOLLES -

EN-BRIE - EVRY-GREGY-SUR-YERRES

Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

INTERCOMMUNALITE : EXTENSION DE COMPÉTENCE EN MATIÈRE D'ACTIONSOCIALE D'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE.

VU la loi du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale,

VU la loi du 13 août 2004 relative aux libertés et aux responsabilités locales,

VU le code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L.5211-16 et suivants,

VU les statuts de la communauté de Communes « Les Gués de l'Yerres » en date du 12 juin 2012, VU la délibération de la communauté de Communes « Les Gués de l'Yerres » en date du 12 novembre 2012, modifiant les statuts initiaux notamment l'alinéa 4 au sein de la compétence » en matière d'action sociale d'intérêt communautaire » rédigé de la manière suivante :

- Mise en place et gestion d'une épicerie solidaire.

CONSIDERANT que la commune doit se prononcer sur ce projet d'extension de compétences dans un délai de trois mois,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité ,

APPROUVE la modification des statuts initiaux de la Communautés de Communes les « Gués de l'Yerres »,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les documents relatifs à cette affaire.

Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

INTERCOMMUNALITE : CHARTE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE DANS LE CADRE DE LA POLITIQUE DE L'EAU.

Afin de permettre à la Communauté de Communes de solliciter une aide du Conseil Général en matière de réhabilitation des Assainissements Non Collectifs, chaque commune doit délibérer concernant la Charte du développement durable,

Après en avoir pris connaissance, le Conseil Municipal à l'unanimité,

AUTORISE le maire à Signer la Charte de développement durable dans le cadre de la politique de l'eau.

Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

SECURITE : LANCEMENT DE LA PROCÉDURE POUR LA VIDÉOSURVEILLANCE

Monsieur le Maire rappelle qu'une étude pour la vidéosurveillance a été effectuée par AN2V,

Monsieur Le maire donne la parole à Mme Girault, Mr BOISEAUBERT, Mr MUNOZ et Mr GALPIN pour la présentation des résultats de cette étude.

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à continuer les démarches de mise en place d'une vidéosurveillance sur la commune soit :

- Réaliser un système de vidéosurveillance.
- Engager toutes les démarches utiles pour demander des subventions.
- Lancer les procédures de marché et de consultations.
- L'autoriser à signer tous les documents afférents.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Maire à :

- Réaliser un système de vidéosurveillance.
- Engager toutes les démarches utiles pour demander des subventions.
- Lancer les procédures de marché et de consultations.
- signer tous les documents afférents

Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

SIESM 77 :

demande de subvention éclairage public 2013 Remplacement de lanternes lotissement « l'ormeau »

Monsieur le Maire que le SIESM 77 verse une subvention pour le remplacement de candélabres sur l'éclairage public de la commune.

La commune fait le choix de ne pas déléguer au SIESM la maîtrise d'ouvrage.

Monsieur le Maire donne résumé des travaux

comme suit :

- La société retenue pour les travaux : SOBECA
- Le montant des travaux HT : 10 412,46 €
- Les rues concernées et quantité par rue :
Allée des Noisetiers - 1,
Allée des Marronniers - 2,
Place des Erables - 1
Allée des Hêtres - 2.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité,

APPROUVE les éléments exposés ci-dessus ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le devis relatif à ces travaux ;

AUTORISE Monsieur le Maire à demander au SIESM77 les subventions relatives aux travaux ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire.

Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Comptes rendus des commissions communales et syndicales

COMMISSION ELECTRICITÉ - BÂTIMENTS :

SOL DU GYMNASSE : Des questions techniques se posent quant au support même du sol. Les membres de la commission demandent si le futur revêtement s'adaptera au mouvement du sol existant.

Une réflexion concernant le coût d'une protection du sol doit être envisagée concernant l'utilisation du gymnase lors des manifestations des associations (noël, spectacle,....).

LOGEMENT DE CORDON : une Mise hors gel du logement est prévue.

RUE DES CHARMES : Les candélabres sont situés dans les arbres et de ce fait n'éclairent plus suffisamment la rue. Une étude va être réalisée pour solutionner ce problème.

ENFOUISSEMENT GALLIENI : La 1^{ère} tranche des travaux commencera début Janvier 2013. Elle concernera la partie située entre la ruelle de Cherelles et la rue Jean Nicot, mais comprendra le chemin des Guigniers.

SYNDICAT DE LA BARBANÇONNE :

Le Syndicat rencontre un problème de subvention, celle-ci est reportée à 2013.

COMMISSION SCOLAIRE :

Le Noël des enfants s'est bien déroulé, les enfants ainsi que les parents étaient enchantés.

COMMISSION VOIRIE :

Carrefour Gallieni / RD 319 : Les travaux ont pris du retard, SOBECA n'a toujours pas installé les feux tricolores.

La durée de stationnement sur les places devant les commerces de la place de la mairie va être limitée à 15 minutes.

Monsieur MOREL demande à ce qu'un rappel soit effectué dans le Bulletin Municipal que les trottoirs devant les habitations doivent être déneigés par les propriétaires.

CONSEIL MUNICIPAL 15 janvier 2012

Présents :

Mmes DOISY, GIRAULT, HATTU, ORIOT et MARQUET

Mrs CHANUSSOT, BOISAUBERT, CARTON, COCHET, EMMANUELLI, GALPIN, GRAND, MUNOZ et MOREL

Absent(s) excuse (s) :

Madame SALLE donne pouvoir à Madame DOISY
M. MASSIN donne pouvoir à M. CHANUSSOT

Absent (s) :

Monsieur NARBEY

Monsieur CARTON a été nommé secrétaire

Ordre du jour :

1. FINANCES : Ouverture des crédits d'investissements avant adoption du budget 2013.
2. ECLAIRAGE PUBLIC : Attribution du marché d'entretien
3. SCOLAIRE : Frais de personnel dans le cadre du marché restauration scolaire
4. QUESTIONS DIVERSES

1 - FINANCES : AUTORISATION DE DEPENSES D'INVESTISSEMENTS AVANT VOTE DU BP 2013

Dans l'attente du vote du budget 2013, Monsieur le Maire peut engager et mandater les dépenses de fonctionnement dans la limite des crédits prévus au budget précédent.

En application de l'article L1612-1-3 du Code Général des Collectivités Territoriales et afin de permettre la continuité des investissements jusqu'à l'adoption du budget 2013, il est demandé aux membres du conseil d'autoriser Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissements dans la limite du quart des crédits ouverts au budget précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Les crédits correspondants seront inscrits au Budget Primitif 2013 lors de son adoption.

L'autorisation mentionnée ci-dessus s'accompagne du tableau des montants ouverts ci-après :

	2012 MONTANTS BUDGETISES	2013 MONTANTS AUTORISABLES 25%
CHAPITRE 020	20 000,00 €	5 000,00 €
CHAPITRE 20	25 000,00 €	6 250,00 €
CHAPITRE 21	1 234 386,44 €	308 596,61 €
CHAPITRE 23	217 666,33 €	54 416,58 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité,

DECIDE de procéder au vote du transfert des crédits budgétaires afin de procéder à la saisie des écritures comptables nécessaires.

Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

ECLAIRAGE PUBLIC : ATTRIBUTION MARCHÉ ENTRETIEN

Point reporté

SCOLAIRE MARCHÉ DE RESTAURATION SCOLAIRE

Lors du Conseil Municipal du mois de novembre le Conseil Municipal a attribué le marché de restauration scolaire à l'entreprise ELITE Restauration pour un montant de 2,22 € HT le repas.

La présente délibération a pour objet de préciser que la prestation incluait également les frais de personnel pour un montant de 1 525 € HT

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité:

PRECISE que le marché de restauration scolaire attribué à l'entreprise ELITE Restauration comprend les repas pour un montant de 2,22 € par repas ainsi que la mise à disposition d'un personnel pour un montant de 1 525 € HT mensuel.

Autorise Monsieur le Maire à signer les marchés désignés ci-dessus.

Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents

Communauté de Communes : L'inauguration du centre Multi Accueil aura lieu le 26 janvier 2013 à 10h30.

Comptes rendus des commissions communales et syndicales

COMMISSION ELECTRICITÉ - BÂTIMENTS :

LES TRAVAUX DE LA MAIRIE ont débuté début janvier, la phase 1 concerne la bibliothèque, le musée des anciens combattants, ainsi que la salle des mariages.

L'ENFOUISSEMENT DES RÉSEAUX de la rue du Maréchal Galliéni a également débuté, les travaux concernent la partie située entre la ruelle de Cherelles et la rue Jean Nicot mais comprend également le chemin des Guigniers notamment le réseau haute tension.

LE LOGEMENT DE LA POSTE est libre, il convient de prévoir des travaux de réhabilitation avant de pouvoir loger quelqu'un.

La prochaine commission aura lieu le 23 février 2013 à 9h30.

Commission Sport et Vie Associative :

Les demandes de subventions sont actuellement réceptionnées en mairie elles seront étudiées lors de la prochaine commission.

La commission travaille sur un règlement de la publicité sur le gymnase.

La prochaine commission sera le 19 janvier 2013.

Commission Voirie :

Les feux tricolores de la RD 319 devraient être opérationnels à partir du 15 février, il manque encore certains panneaux de circulations.

Il est prévu de procéder à un premier rebouchage des trous sur les chaussées de la commune dès que le temps le permettra.

Une Borne incendie va être installée sur la place de la mairie face à l'église afin que le centre culturel puisse répondre aux normes de défenses incendies.

Un contrat de marquage au sol va être souscrit pour reprendre l'ensemble des marquages de la commune.

La commission voirie travaille actuellement sur la possibilité de rétrécir la chaussée de la rue des bois afin de sécuriser au mieux les écoles.

La prochaine commission sera le 9 février 2013.

Questions Diverses :

- Monsieur et Madame Sauvage remercie le CCAS pour la qualité du colis de Noël.

- La commune de Grisy-Suisnes a gagné la procédure administrative engendrée par un administré. Celui-ci souhaitait diviser sa parcelle et dont la sortie devait s'effectuer dans un espace vert de la commune. L'administré est redevable de 750 € à la commune.

- Rythme scolaire : la commune doit se prononcer sur la mise en place de la réforme soit pour la rentrée 2013 ou la rentrée 2014. Une commission scolaire avec l'ensemble des enseignants et des parents d'élèves est prévue le 2 février.

- Des problèmes d'odeurs récurrents sont à déplorer dans les vestiaires du Foot et du Dojo.

- Pour la sécurité de tous, il serait important d'implanter un défibrillateur au gymnase.

CONSEIL MUNICIPAL 5 février 2013

Présents :

Mmes DOISY, GIRAULT, HATTU, ORIOT et SALLE
Mrs CHANUSSOT, BOISAUBERT, CARTON,
EMMANUELLI, GALPIN, GRAND, MASSIN,
MUNOZ et MOREL

Absent(s) excuse (s) :

Absent (s) :

Madame MARQUET, Monsieur COCHET et
Monsieur NARBÉY

Madame HATTU a été nommée secrétaire

Ordre du jour :

1. Modification de l'ordre du jour : Ajout d'un point supplémentaire
2. Attribution d'un nom de rue : Lotissement des Roseraies
3. SIESM : Adhésion d'une nouvelle commune
4. SCOLAIRE : Subvention classe découverte
5. SCOLAIRE : Réforme des rythmes scolaires
6. VIE ASSOCIATIVE : Cahier des Charges pour les panneaux d'affichage publicitaire du Gymnase
7. MARCHES PUBLICS : Attribution marchés de travaux pour la réhabilitation de la mairie

8. ECLAIRAGE PUBLIC : Attribution du marché d'entretien

9. Questions diverses

Le quorum étant atteint le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Le compte rendu du dernier Conseil Municipal du 15 décembre 2012 apporte des remarques de la part de plusieurs conseillers, notamment sur la création de poste adoptée à la majorité : il est donc approuvé à la majorité.

Le compte rendu du Conseil Municipal du 15 janvier n'apporte pas de remarques : il est donc approuvé à l'unanimité.

MODIFICATION DE L'ORDRE DU JOUR AJOUT DE 1 POINT COMPLEMENTAIRE

Attribution d'un nom de rue : Lotissement des Roseraies.

A l'ouverture de la séance,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2541-2, L.2541-3 et L.2121-12 alinéa 1,
VU la convocation du 31 janvier 2013 relative à la séance du conseil municipal du 5 février 2013 et l'ensemble des documents annexes,

SUR LA PROPOSITION de Monsieur le Maire,
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, APPRECIE souverainement l'opportunité de statuer sur une question complémentaire soumise à son approbation qui relève d'une nécessité d'urgence au regard des circonstances exceptionnelles le motivant ;
DECIDE de manière expresse et à l'unanimité des membres présents ou représentés, de modifier l'ordre du jour de la présente séance par l'inscription complémentaire du point suivant :

1/ Attribution d'un nom de rue : Lotissement des Roseraies

Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents

ATTRIBUTION D'UN NOM DE RUE : LOTISSEMENT DES ROSERAIES

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal de la nécessité de nommer la voie desservant les terrains à bâtir référencés sur le permis d'aménager.

Les propositions faites par les vendeurs de ces parcelles ou membres du Conseil Municipal sont écoutées.

Il est proposé : - rue Eugène BRISSON.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité ;

SOUHAITE attribuer le nom de « rue Eugène BRISSON » à cette nouvelle voie communale ;
AUTORISE Monsieur le Maire à procéder à l'acquisition d'une plaque de rue ;
DONNE POUVOIR à Monsieur le Maire pour procéder à toute démarche administrative pour ce dossier.

Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents

SIESM :

ADHÉSION DE LA COMMUNE DE CESSON

Vu la loi n°2006-1537 du 7 décembre 2006 relative au secteur de l'énergie et, notamment, son article 33,

Vu la délibération n°2012-61 du Syndicat Intercommunal des énergies de Seine et Marne portant approbation de l'adhésion de la commune de CESSON,

CONSIDÉRANT que le SIESM a été créé pour devenir un syndicat départemental

CONSIDÉRANT que la commune doit se prononcer sur cette adhésion dans un délai de trois mois,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

APPROUVE l'adhésion de la commune de CESSON au sein du SIESM,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les documents relatifs à cette affaire.

SCOLAIRE : CLASSE DECOUVERTE

- ECOLE ELEMENTAIRE « CHAMP FLEURI » -

Vu l'article 2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDÉRANT le projet pédagogique et les justificatifs fournis par Mme FLOQUET et Mme LAVIGNE, professeurs des écoles à l'école élémentaire du champ fleuri,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

ATTRIBUE une subvention pour le projet concerné, S'ACCORDE sur un montant de 1000,00 €,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents se rapportant au versement de celle-ci.

Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

SOLAIRE :

REFORME DES RYTHMES SCOLAIRES

Vu le code de l'éducation,

Vu le décret n° 2013-77 du 24 janvier 2013 relatif à l'organisation du temps scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires

CONSIDÉRANT les conclusions de la réunion de la commission extra-municipale associant les enseignants et les représentants des associations de parents d'élèves tendant à demander le report à 2014 de la réforme des rythmes scolaires,

Monsieur le Maire expose les grandes lignes de la réforme des rythmes scolaires. Le décret du 24 janvier 2013 relatif à l'organisation du temps scolaire précise le cadre réglementaire de cette réforme dans le premier degré qui entre en vigueur à la rentrée 2013.

Le décret prévoit un retour à la semaine scolaire de 4,5 jours.

Deux objectifs sont poursuivis : mieux apprendre et favoriser la réussite scolaire de tous.

Pour permettre d'assurer un meilleur respect des rythmes naturels d'apprentissage et de repos de

l'enfant, le décret fixe l'organisation du temps scolaire et prévoit le redéploiement des heures d'enseignement.

La règle commune proposée est la suivante :

- 24 heures d'enseignement, comme aujourd'hui, mais sur 9 demi-journées ;

- les heures d'enseignement sont réparties les lundis, mardis, jeudis, vendredis et mercredis matin à raison de 5 h 30 maximum pour une journée et 3 h 30 maximum pour une demi-journée ;

- la pause méridienne ne peut être inférieure à 1 h 30.

Le directeur académique des services de l'éducation nationale peut donner son accord à un enseignement le samedi matin en lieu et place du mercredi matin lorsque cette dérogation est justifiée par les particularités du projet éducatif territorial et présente des garanties pédagogiques suffisantes. L'organisation de la semaine scolaire est décidée par le directeur académique des services de l'éducation nationale agissant par délégation du recteur après avis du maire (ou du président de l'établissement public de coopération intercommunal) intéressé.

A ces 24 heures d'enseignement viendront s'ajouter des activités pédagogiques complémentaires, organisées en groupes restreints, pour l'aide aux élèves rencontrant des difficultés dans leurs apprentissages, pour une aide au travail personnel ou pour une activité prévue par le projet d'école. L'organisation générale de ces activités pédagogiques complémentaires est arrêtée par l'inspecteur de l'éducation nationale de la circonscription, sur proposition du conseil des maîtres.

Il est précisé que de plus, les collectivités territoriales, selon les besoins recensés localement et en fonction de leurs ressources, pourront proposer aux enfants des activités périscolaires prolongeant le service public d'éducation et s'inscrivant dans la complémentarité et la continuité de celui-ci.

Le taux d'encadrement des activités pour ce temps éducatif nouveau devrait faire l'objet d'un assouplissement : celui-ci passerait à 1 animateur pour 14 enfants de moins de 6 ans (au lieu de 1 pour 10) et de 1 animateur pour 18 enfants de plus de 6 ans (au lieu de 1 pour 14) mais cet assouplissement serait accordé de façon dérogatoire dans le cadre d'un projet éducatif territorial.

Les maires ainsi que les conseils d'école auront la possibilité de présenter des projets d'organisation du temps scolaire pour la rentrée 2013, dans le respect des principes posés par le décret.

Ces projets, élaborés en concertation avec tous les membres de la communauté éducative, pourront concerner la durée de la pause méridienne et les horaires d'entrée et de sortie des écoles, ainsi que les modalités d'articulation des temps d'enseignement et des temps d'activités éducatifs. Ils seront transmis au directeur académique des services de l'éducation nationale dans le courant du troisième trimestre de cette année scolaire.

Cela étant, le décret ouvre également la possibilité de décider de différer d'une année l'entrée l'application de la réforme des rythmes scolaires. Dans ce cas, il convient d'en faire la demande auprès du directeur académique au plus tard le 31 mars 2013.

Monsieur le maire rappelle l'organisation scolaire et périscolaire actuellement en place

Accueil Périscolaire :

de 7 h 30 à 8 h 50 et de 17 h 00 à 19 h 00

Temps scolaire :

de 8 h 50 à 12 h 00 et de 13 h 50 à 17 h 00

Pause déjeuner :

de 12 h 00 à 14 h 00

Monsieur le maire précise les difficultés rencontrées et justifiant un report de la date d'effet de la réforme :

- les incertitudes concernant l'encadrement des activités. Aucune information n'est encore disponible sur les qualifications que devra détenir le personnel d'encadrement et sur un éventuel agrément par l'éducation nationale ;

- les incertitudes concernant les financements. Si la collectivité faisait le choix de mettre en œuvre la réforme dès septembre 2013, elle pourrait certes prétendre aux incitations financières annoncées. Mais cette source de financement ne semble acquise que pour cette année scolaire. Le coût annoncé par plusieurs associations d'élus est de 50 € par an et par élève (avec un complément de 40 € par élève pour les communes éligibles à la DSU et la DSR cibles). Pour notre collectivité, la dépense annuelle est estimée à 45 000 €, en référence au nombre total d'élèves scolarisés dans les écoles publiques. Cette dépense, non compensée à terme semble-t-il, nécessite une adaptation très profonde de notre budget.

En dernier lieu, Monsieur le maire insiste sur le fait que du dialogue et de la concertation menée avec les enseignants et les représentants de parents d'élèves il ressort clairement le souhait majoritairement exprimé de solliciter un report de la date de mise en œuvre de cette réforme.

Dans ces conditions, après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité:

Après avis du département concerné autorité organisatrice des transports scolaires du premier degré.

- de solliciter une dérogation pour reporter à la rentrée scolaire 2014-15 la mise en œuvre des nouveaux rythmes scolaires, et notamment l'organisation de trois heures hebdomadaires d'accueil des écoliers dans les écoles communales ;

- de charger M. le maire d'en informer le directeur académiques des services de l'éducation nationale et (le cas échéant) le conseil général au titre du transport scolaire.

VIE ASSOCIATIVE :

CAHIER DES CHARGES POUR LES PANNEAUX D'AFFICHAGE PUBLICITAIRE

Vu le Code général des Collectivités Territoriales, Dans le cadre du milieu associatif, il a été consenti par la mairie, la possibilité d'une communication visuelle dans le gymnase par le biais de panneaux d'affichage réglementés.

Cette communication doit permettre à chaque association utilisant le gymnase et désirant utiliser ce moyen, de positionner un panneau publicitaire la liant à son ou ses sponsors actifs et actuels.

CONSIDERANT le besoin d'instaurer un cahier des charges ;
VU le cahier des charges présenté

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,
ACCEPTÉ le cahier des charges pour les panneaux d'affichage publicitaire ci-dessus ;
AUTORISE le Maire à signer tout document se rapportant à l'application de ce règlement ;

Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents

REHABILITATION DE LA MAIRIE :

ATTRIBUTION DES MARCHÉS DE TRAVAUX

Monsieur le Maire, rappelle au Conseil municipal que cinq des lots du marché le projet de réaménagement de la Mairie, des locaux annexes et abords avaient été déclarés infructueux.

En conséquence, une nouvelle consultation a été lancée, en procédure adaptée, afin de désigner les entreprises chargées de la réalisation.

A la vue du rapport d'analyse des offres, établi par HELIOS, maître d'œuvre de cette opération, le choix s'est porté sur les offres suivantes :

LOT 03 :
COUVERTURE : Entreprise CAPARD 45 800 € HT
LOT 08 :
SERRURERIE : Entreprise BBG 23 155 € HT
LOT 09 :
REVETEMENT DE SOL : Ent. BERNIER 47 894 € HT
LOT 13 :
VRD : Entreprise VTMTTP 128 000 € HT

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

Autorise Monsieur le Maire à signer les marchés désignés ci-dessus.

Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

MARCHES PUBLICS :

ATTRIBUTION DU MARCHÉ

ENTRETIEN DE L'ECLAIRAGE PUBLIC

Monsieur le Maire, informe le Conseil municipal que le marché d'entretien d'éclairage public arrive à échéance et qu'une consultation a été lancée à cet effet.

La société SOBECA présente l'offre la plus avantageuse pour la commune de Grisy-Suisnes,

Le maire propose au Conseil d'attribuer le marché à l'entreprise SOBECA pour un montant annuel de :
- Entretien Eclairage public : 4 655 € HT
- Entretien signalisation tricolore : 1 609 €
- Illumination Noël : 2 844 € HT
- Eco-participation : 30 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité,

ATTIBUE le marché de l'entretien d'éclairage public à l'entreprise SOBECA pour un montant annuel de 9 138 € HT pour une durée d'un an renouvelable 3 fois par reconduction tacite.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les marchés désignés ci-dessus.

Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents

QUESTIONS DIVERSES :

Remarques sur les délibérations :

Monsieur Galpin ne souhaite pas que le budget de la mairie soit impacté par la nomination d'un rédacteur car la commune n'a pas besoin d'un agent au grade de rédacteur. Monsieur le maire explique que les fonctions de l'agent sont déjà celles d'un grade de rédacteur et que cette nomination ne représente qu'une progression dans la carrière de l'agent et non un changement de poste.

Madame SALLE demande si une vacance de poste a bien été ouverte auprès du CIG avant la nomination de l'agent.

Monsieur GRAND répond que la procédure concerne la nomination d'un agent travaillant pour la commune et ayant eu le concours de Rédacteur donc la vacance de poste n'est pas obligatoire.

Madame SALLE en conclut que si plusieurs agents passent le concours, les postes seront automatiquement créés.

Monsieur le Maire informe que la politique de la commune a toujours été de faire avancer la carrière des agents (avancement d'échelon, promotion interne ou réussite au concours).

Monsieur GALPIN demande à ce que soit envoyée une note explicative concernant les points à l'ordre du jour avec les convocations.

Madame SALLE souhaite connaître le coût financier de la procédure lancée par Madame HAMEAU contre la commune de Grisy-Suisnes.

Monsieur Le Maire répond que les éléments sont communicables quand elle le souhaite.

Comptes rendus des commissions communales et syndicales

COMMISSION ELECTRICITÉ - BÂTIMENTS :

Les travaux de la mairie avancent, les réunions de chantier ont lieu le vendredi matin.

Monsieur MUNOZ propose d'installer dans le hall de la mairie les plans des travaux effectués.

COMMISSION VOIRIE :

La prochaine commission aura lieu le Samedi 9 février à 9 h 30. Elle a pour objet de parler des dossiers pour 2013 :

- Partie rue des Hêtres résidence de l'Ormeau
- Feux tricolores Gallieni/RD319/Coudras
- Pont Barbançonne chemin de Villemain
- Rue St Médard
- Passerelle piétons sur l'Yerres entre Suisnes et Evry les Châteaux
- Opération « nids de poule »
- Petits travaux d'aménagement à réaliser
- Perspectives de travaux à inscrire au budget 2013

Information de Monsieur Le Maire

- Un don de 1 000 € a été fait par le Fief de BREDAS au profit du CCAS.

- Le 19 mars sera désormais la date pour les commémorations de la fin de la guerre d'Algérie.

CONSEIL MUNICIPAL 5 mars 2013

Présents :

Mmes DOISY, HATTU et MARQUET,
Mrs CHANUSSOT, BOISAUBERT, CARTON,
GRAND, MASSIN, MUNOZ et MOREL

Absent(s) excuse (s) :

Mme ORIOU donne pouvoir à M. CHANUSSOT
Mme SALLE donne pouvoir à Mme DOIST
M. GALPIN donne pouvoir à M. CARTON.

Absent (s) :

Mme GIRAULT, M. COCHET, M. NARBÉY
et M. EMMANUELLI

Monsieur MUNOZ a été nommé secrétaire

FINANCES : AUTORISATION DE DEPENSES D'INVESTISSEMENTS AVANT VOTE DU BP 2013 ANNULE ET REMPLACE DEMANDE DE LA PREFECTURE

Dans l'attente du vote du budget 2013, Monsieur le Maire peut engager et mandater les dépenses de fonctionnement dans la limite des crédits prévus au budget précédent.

En application de l'article L1612-1-3 du Code Général des Collectivités Territoriales et afin de permettre la continuité des investissements jusqu'à l'adoption du budget 2013, il est demandé aux membres du conseil d'autoriser Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissements dans la limite du quart des crédits ouverts au budget précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Les crédits correspondants seront inscrits au Budget Primitif 2013 lors de son adoption.

L'autorisation mentionnée ci-dessus s'accompagne du tableau des montants ouverts ci-après :

	2012 MONTANTS BUDGETISES	2013 MONT. AUTORISABLES 25%
CHAPITRE 20	25 000,00 €	6 250,00 €
CHAPITRE 21	1 234 386,44 €	308 596,61 €
CHAPITRE 23	217 666,33 €	54 416,58 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité,

DECIDE de procéder au vote du transfert des crédits budgétaires afin de procéder à la saisie des écritures comptables nécessaires.

Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

CNAS : RENOUVELLEMENT DE L'ADHESION

Monsieur le Maire expose aux membres présents un rapide compte-rendu des prestations utilisées par les agents communaux en 2013 au Comité National d'Action Sociale (C.N.A.S.).

La cotisation annuelle est égale à 0,86 % de la masse salariale, avec application d'un minimum et d'un maximum par agent salarié, fixés par délibération annuelle du conseil d'administration du CNAS.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE le renouvellement du partenariat avec le C.N.A.S. pour 2013,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document d'adhésion au CNAS, ACCÉPTE la cotisation annuelle,

Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents

VIE ASSOCIATIVE : SUBVENTION ASSOCIATIONS 2013

Vu l'article 2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis favorable de la Commission « Vie Associative »

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE de fixer le montant des subventions attribuées aux Associations locales comme suit :

	2012	2013
RANDO	440 €	500 €
FOOT	1620 €	1920 €
GRISY GYM	1150 €	1000 €
THEATRE	675 €	700 €
UNION MUSICALE	0 €	4500 €
PINGPONG	1450 €	1450 €
JUDO	3000 €	3000 €
SALSENIO	1000 €	1500 €
DANCE	2500 €	2400 €
AIR MODELE	1400 €	1400 €
A. COMBATTANTS	1450 €	1450 €
3 ^{EME} AGE	1600 €	1400 €
TENNIS	1700 €	1500 €
VOLLEY	0 €	900 €
INFORMATIQUE	0 €	0 €
CPN	860 €	0 €
CLAN	0 €	0 €
FAMILIALE	0 €	0 €
EMS	0 €	0 €
ACCAC	2250 €	0 €
ARBRE DE VIE	500 €	500 €
LA RUCHE	2200 €	2200 €
CHAMP FLEURI	4000 €	4000 €
COMITE DES FETES	1850 €	2900 €
GRE DES ROSES	1850 €	2500 €
MILLE PAGES	2500 €	2500 €

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents se rapportant au versement de celles-ci.

Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents se rapportant au versement de celle-ci.

Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents

REHABILITATION DE LA MAIRIE : AVENANT N°1 AU LOT 12 - PLOMBERIE

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet de réhabilitation de la mairie. Pour mener à bien ces travaux une consultation avait été lancée,

en procédure adaptée, afin de désigner les entreprises chargées de la réalisation.

VU le Code des Marchés Publics,

VU la délibération 76/2010 instaurant le règlement intérieur relatif à la passation des marchés publics à procédure adaptée de la commune de GRISY-SUISNES,

VU la délibération 72/2012 du 02/10/2012 concernant le choix des prestataires retenus notamment SEGBAT pour le lot 12 Plomberie Chauffage,

CONSIDÉRANT les constatations de la vétusté de la chaudière de la Mairie,

CONSIDÉRANT la nécessité d'établir un avenant de plus-values au marché de l'entreprise SEG BAT lot n°12,

Il est présenté le chiffrage suivant :

- Montant HT du marché = 117 486 € HT

- Montant HT de l'avenant n°1 = + 12 000 € HT

- Nouveau montant total de marché = 129 486 € HT

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

ACCÉPTE l'avenant n°1 de la société SEGBAT ci-dessus présenté,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires

Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents

MARCHES PUBLICS : LISTE DES MARCHES 2012

MARCHÉ DE TRAVAUX de 20 000 € à 89 999,99 € HT

OBJET	Date Marché	Attribitaire	Code Postal Attribitaire
Réhabilitation de la Ruelle de Cherelles	01/09/2012	SO TRA BA	77

de 90 000 € HT à 4 844 999,99 € HT

OBJET	Date Marché	Attribitaire	Code Postal Attribitaire
Création d'un boulangerie	01/03/2012	DEFFILLON	77
Réhabilitation Mairie : Lot désamiantage	01/12/2012	BARLIER	77
Réhabilitation Mairie : Gros œuvre - Démolition	01/12/2012	DEFFILLON	77
Réhabilitation Mairie : Cloisons doublage FP	01/12/2012	MCAP	95
Réhabilitation Mairie : Menuiserie extérieure PVC	01/12/2012	MCAP	95
Occultation	01/12/2012	MCAP	95
Réhabilitation Mairie : Menuiserie intérieure	01/12/2012	MCAP	95
Réhabilitation Mairie : Peinture signalétique	01/12/2012	BERNIER	77
Réhabilitation Mairie : Électricité	01/12/2012	SEGBAT	92
Réhabilitation Mairie : Plomberie	01/12/2012	SEGBAT	92

Supérieur à 4 845 000 € HT Sans Objet

MARCHÉ DE SERVICES de 20 000 € à 89 999,99 € HT

OBJET	Date Marché	Attribitaire	Code Postal Attribitaire
Maitrise d'œuvre	01/03/2012	LEPY	77
Réhabilitation de la mairie : Marché OPC et économiste	01/05/2012	Groupeement HELIOS / ASCP	77

de 90 000 € HT à 192 999,99 € HT

OBJET	Date Marché	Attribitaire	Code Postal Attribitaire
Marché de Restauration scolaire	01/12/2012	Elite Restauration	89

Supérieur à 193 000 € HT Sans Objet

MARCHÉS DE FOURNITURES

de 20 000 € à 89 999,99 € HT Sans Objet

de 90 000 € HT à 192 999,99 € HT Sans Objet

Supérieur à 193 000 € HT Sans Objet

QUESTIONS DIVERSES :

La Célébration du 19 mars organisée par les anciens combattants aura lieu à 11 h 30.

Sécheresse : la restriction de l'eau potable sur la nappe de Champigny est levée.

Eau Potable : La part d'assainissement du mètre cube d'eau ne sera pas augmentée et restera à 0,36 €/m³.

Fonds de Solidarité logement : Le Conseil Général modifie la contribution des communes de 3 € par logement social à 0,30 €/ Habitant soit un montant de 690 € pour la commune de Grisy-Suisnes. Monsieur le Maire trouve anormal que les projets du département soient financés par les communes.

La propriété « FANNI » a été rachetée par un professionnel qui envisage d'établir un point de vente de gros matériaux de type point P.

Monsieur MUNOZ rappelle qu'il convient d'organiser rapidement la cérémonie de la citoyenneté.

La commune envisage d'installer des défibrillateurs un au gymnase et le second dans les locaux de la mairie, il serait judicieux de demander l'avis des Pompiers quant au choix de ces défibrillateurs.

Monsieur MUNOZ souhaite remercier Monsieur CARTON et Monsieur MOREL pour l'installation des panneaux publicitaires dans le Gymnase.

Monsieur MOREL informe que la Dépanneuse de ARDT est régulièrement stationnée dans l'allée du Cimetière empêchant l'accès aux véhicules.

CONSEIL MUNICIPAL 2 avril 2013

Présents :

Mmes DOISY, GIRAULT, HATTU, MARQUET, ORIOT et SALLE

Mrs CHANUSSOT, CARTON, COCHET, EMMANUELLI, GALPIN, GRAND, MASSIN, et MOREL

Absent(s) excuse (s) :

Monsieur BOISAUBERT donne pouvoir à Madame ORIOT

Absent (s) : Messieurs MUNOZ et NARBÉY

Monsieur GALPIN a été nommé secrétaire

Ordre du jour :

1. BUDGET COMMUNAL :

Présentation du compte de gestion 2012

2. BUDGET COMMUNAL :

Approbation du Compte administratif 2012

3. BUDGET COMMUNAL :

Affectation du résultat 2012

4. BUDGET ASSAINISSEMENT :

Présentation du compte de gestion 2012

5. BUDGET ASSAINISSEMENT :

Approbation du Compte administratif 2012

6. BUDGET ASSAINISSEMENT :

Affectation du résultat 2012

7. FISCALITE : vote des taxes locales

8. REHABILITATION DE LA MAIRIE :

Attribution Lot 04 - Ravalement

9. COMMUNAUTE DE COMMUNES :

Extension des compétences – RAM itinérants

10. SYAGE : Adhésion de nouvelles collectivités

11. Questions diverses

BUDGET COMMUNAL :

PRÉSENTATION DU COMPTE DE GESTION 2012

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.2121-31,

Le Conseil Municipal,

Après s'être assurée que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2011, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés en 2012 et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

CONSIDÉRANT que le compte de gestion ne présente pas de différence avec le compte de l'ordonnateur,

Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECLARE que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2012, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

BUDGET COMMUNAL : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2012

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.2121-31,

Accompagné du compte de gestion du trésorier, Monsieur le Maire présente le compte administratif 2012, avec un excédent de résultat de l'exercice 2012 en fonctionnement de + 729 396,20 €.

Le compte administratif 2012 présente, d'autre part, un déficit de résultat de l'exercice 2012 en investissement de - 335 786,39 €.

Monsieur le Maire rappelle que le résultat de fonctionnement à la clôture de l'exercice 2011, avait été affecté pour un montant de 324 922,03€ à l'investissement pour l'exercice 2012.

Le compte administratif présente donc les résultats définitifs à la clôture de 2012 de :

au fonctionnement = + 729 396,20 €

à l'investissement = - 159 278,99 €

Afin de procéder au vote, Monsieur CHANUSSOT, Maire de la Commune de Grisy-Suisnes quitte l'Assemblée, et la doyenne d'âge, Mme MARQUET assure la présidence.

Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré, à l'unanimité

APPROUVE l'ensemble de la comptabilité soumise à son examen et déclare toutes les opérations de l'exercice closes et les crédits annulés.

Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

BUDGET COMMUNAL :

AFFECTATION DU RÉSULTAT 2012

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif 2012 ;

Constatant que le compte administratif, à la clôture 2012, fait apparaître un excédent de fonctionnement de + 729 396,20 € ;

Constatant que le compte administratif, à la clôture 2012, fait apparaître un déficit d'investissement de - 159 278,99 € ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE l'affectation du résultat de fonctionnement de 729 396,20 € comme suit :

Investissement = 729 396,20 € affectés au compte R1068 du Budget Primitif 2012 ;

Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

BUDGET ASSAINISSEMENT :

PRÉSENTATION DU COMPTE DE GESTION 2012

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.2121-31,

Le Conseil Municipal, après s'être assurée que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2011, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés en 2012 et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

CONSIDÉRANT que le compte de gestion ne présente pas de différence avec le compte de l'ordonnateur,

Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECLARE que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2012, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

BUDGET ASSAINISSEMENT : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2012

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.2121-31,

Accompagné du compte de gestion du trésorier, Monsieur le Maire présente le compte administratif 2012, avec un excédent de résultat de l'exercice 2012 en fonctionnement de + 134 510,41 €.

Le compte administratif 2012 présente, d'autre part, un excédent de résultat de l'exercice 2012 en investissement de + 115 411,00 €.

Le compte administratif présente donc un excédent global à la clôture de 2012 de :

au fonctionnement = + 134 510,41 €

à l'investissement = + 180 921,85 €

Afin de procéder au vote, Monsieur CHANUSSOT, Maire de la Commune de Grisy-Suisnes quitte

l'Assemblée, et la doyenne d'âge, Mme MARQUET assure la présidence.

Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré, à l'unanimité,
APPROUVE l'ensemble de la comptabilité soumise à son examen et déclare toutes les opérations de l'exercice closes et les crédits annulés.

Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

BUDGET ASSAINISSEMENT : AFFECTATION DU RÉSULTAT 2012

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif 2012 ;

Constatant que le compte administratif, à la clôture 2012, fait apparaître un excédent de fonctionnement de + 134 510,41 € ;

Constatant que le compte administratif, à la clôture 2012, fait apparaître un excédent d'investissement de + 180 921,85 € ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE l'affectation du résultat de fonctionnement de 134 510,41 € comme suit :
Investissement = 100 000,00 € affectés au compte R1068 du Budget Primitif 2013 ;
Fonctionnement = 34 510,41 € affectés au R002.

Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

FISCALITE : VOTE DES TAXES LOCALES

Vu l'état de notification 1259 transmis par les services de la Trésorerie Générale de Melun,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code Général des Impôts, et notamment ses articles 1636B sexies et suivants,

L'imposition des investissements productifs est définitivement supprimée pour toutes les entreprises depuis le 1er janvier 2010. La TP est remplacée par une contribution économique territoriale à trois composantes :

- a/ CFE - cotisation foncière des entreprises, fondée sur les bases foncières,
- b/ CVAE - cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises, dont le taux - fixé au niveau national,
- c/ IFER - impôt forfaitaire sur les entreprises de réseaux, frappant les activités non dé-localisables.

Le Maire informe les membres présents d'une volonté à procéder à une augmentation des taux la plus juste possible et donc toujours basée sur l'augmentation de l'indice du « coût de la vie ».
Il est donc présenté les taux de référence 2013 augmentés de 1,7 %.

Le Conseil Municipal doit se prononcer cette année sur les taux 2012 des quatre taxes augmentées ainsi :

Taxe d'habitation :

Taux de référence 2012 = 19,17% +1,7 %
taux voté = 19,49%

Taxe foncière (bâti) :

Taux de référence 2012 = 19,01% + 1,7%
taux voté = 19,33%

Taxe foncière (non bâti) :

Taux de référence 2012 = 52,32% + 1,7 %
taux voté = 53,20%

Cotisation foncière des entreprises:

Taux de référence 2012 = 20,52% + 1,7 %
taux voté = 20,86%

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité (M. CHANUSSOT, EMMANUELLI, MASSIN, COCHET et Mme SALLE ont proposé 1,5 %),

S'ACCORDE sur l'augmentation de 1,7%,
VOTE les taux présentés,
OPTÉ pour une fiscalité additionnelle avec un produit fiscal 2013 attendu de 1 196 408. €.

Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents

REHABILITATION DE LA MAIRIE : ATTRIBUTION LOT 04 - RAVALEMENT

Monsieur le Maire, rappelle au Conseil municipal que cinq des lots du marché le projet de réaménagement de la Mairie, des locaux annexes et abords avaient été déclarés infructueux.

En conséquence, une nouvelle consultation a été lancée, en procédure adaptée, afin de désigner les entreprises chargées de la réalisation.

A la vue du rapport d'analyse des offres, établi par HELIOS, maître d'œuvre de cette opération, le choix s'est porté sur les offres suivantes :

Lot	Entreprise	Montant HT
LOT 04		
RAVALEMENT	DEFILLON	112 000 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

Autorise Monsieur le Maire à signer les marchés désignés ci-dessus.

Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents

COMMUNAUTE DE COMMUNES : EXTENSION DES COMPÉTENCES - RAM ITINÉRANTS

VU la loi du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale,
VU la loi du 13 août 2004 relative aux libertés et aux responsabilités locales,

VU le code Générales des Collectivités Territoriales, notamment son article L.5211-16 et suivants,
VU les statuts de la communauté de Communes « Les Gués de l'Yerres » en date du 11 juin 2012,
VU la délibération de la communauté de Communes « Les Gués de l'Yerres » en date du 25 février 2013, insérant un nouvel adjectif au sein de la compétence « action sociale d'intérêt communautaire : relais Assistantes Maternelles » rédigé de la manière suivante :

- Les études, la création et la gestion de Relais Assistantes Maternelles (RAM) itinérants.

CONSIDERANT que la commune doit se prononcer sur ce projet d'extension de compétences dans un délai de trois mois,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

APPROUVE la modification des statuts initiaux de la Communauté de Communes les « Gués de l'Yerres »,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les documents relatifs à cette affaire.

Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

SYAGE :

ADHÉSION DE NOUVELLES COLLECTIVITÉS

Vu l'arrêté préfectoral en date du 30 septembre 2011 prononçant la transformation du SIARV en Syndicat Mixte à la carte le, SYAGE,

Vu la délibération du 16 janvier 2013 du Syndicat mixte pour l'Assainissement et la Gestion des Eaux du bassin versant de l'Yerres portant approbation de l'adhésion des collectivités suivantes :

- Commune de CHATEAUBLEAU
- Commune de COURTEMER
- Commune de HAUTEFEUILLE
- Commune de LUMIGNY-NESLES-ORMEAUX
- Commune de PLESSIS-FEU-AUSSOUX
- Commune de TOUQUIN
- Commune de VERNEUIL L'ETANG
- Communauté de Communes de la BRIE CENTRALE

CONSIDERANT que la commune doit se prononcer sur ces adhésions dans un délai de trois mois,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

APPROUVE l'adhésion des collectivités précitées ci-dessus au sein du SYAGE,
AUTORISE Monsieur le Maire à signer les documents relatifs à cette affaire.

Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

QUESTIONS DIVERSES

Commission Bâtiment :

La Directrice de l'école maternelle a reçu un avis favorable de la commission sécurité, cependant les pompiers demandent à ce qu'une mise en situation d'alerte incendie soit réalisée pendant l'heure de cantine. Celle-ci sera organisée lors du dernier trimestre de l'année scolaire.

Commission Electricité :

Les dix luminaires financés par le SIESM ont été installés sur le Clos Baccara (2), Clos des Rose(3), sur la résidence du bois du parc (3) ainsi que sur la rue de Bougainville à Suisnes (2).
Monsieur CARTON informe que celui situé au droit de la rue Sadi Carnot est éblouissant pour les automobilistes.

Enfouissement de la Rue Gallieni :

Les travaux avancent réseaux ont été enfouis et les candélabres. Les travaux concernant la ligne haute Tension (chemin des guigniers) seront effectués fin mai car une coupure d'électricité de plusieurs heures est à craindre.

Madame SALLE demande la date des changements des poteaux EDF dangereux situés rue de

l'Yerres, EDF a été informé du problème et doit intervenir prochainement.

Commission scolaire :

La commission scolaire s'est très mal déroulée, Madame Oriot a été prise à partie par les parents d'élèves. Monsieur Chanussot doit rencontrer les parents d'élèves prochainement afin de faire le point sur la situation.

CONSEIL MUNICIPAL 15 avril 2013

Présents :

Mmes DOISY, GIRAULT, HATTU, MARQUET, ORIOT et SALLE
Mrs CHANUSSOT, CARTON, COCHET, EMMANUELLI, GALPIN, MASSIN, MOREL et MUÑOZ

Absent(s) excuse (s) :

M. GRAND donne pouvoir à M.CARTON

Absent (s) : M. NARBEY

Monsieur EMMANUELLI a été nommé secrétaire

Ordre du jour :

- 1 - Modification de l'ordre du jour - ajout de 2 points complémentaires
- 2 - Modification de la délibération 2012/72 : attribution des marchés de travaux pour la réhabilitation de la mairie.
- 3 - Annulation de la délibération 2013/14 : avenant n°1 au lot Plomberie pour la réhabilitation de la mairie
- 4 - Subvention ordinaire de fonctionnement 2013 : Centre communal d'actions sociales de Grisy-Suisnes - C.C.A.S.
- 5 - Vote du budget primitif 2013 : Budget principal Grisy-Suisnes
- 6 - Vote du budget primitif 2013 : Budget assainissement

MODIFICATION DE L'ORDRE DU JOUR AJOUT DE 2 POINTS COMPLEMENTAIRES

- Modification de la délibération 2012/72 : Attribution des marchés de travaux pour la réhabilitation de la Mairie

- Annulation de la délibération 2013/14 : avenant n°1 au lot 12 - plomberie pour la réhabilitation de la mairie.

A l'ouverture de la séance,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2541-2, L.2541-3 et L.2121-12 alinéa 1,

VU la convocation du 31 janvier 2013 relative à la séance du conseil municipal du 5 février 2013 et l'ensemble des documents annexes,

SUR LA PROPOSITION de Monsieur le Maire, Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

APPRECIÉ souverainement l'opportunité de statuer sur une question complémentaire soumise à son approbation qui relève d'une nécessité d'urgence au regard des circonstances exceptionnelles le motivant ;

DECIDE de manière expresse et à l'unanimité des membres présents ou représentés, de modifier l'ordre du jour de la présente séance par l'inscription complémentaire du point suivant :

1/ MODIFICATION DE LA DELIBERATION 2012/72 : attribution des marchés de travaux pour la réhabilitation de la mairie.

2/ ANNULLATION DE LA DELIBERATION 2013/14 : AVENANT N°1 AU LOT 12 - PLOMBERIE pour la réhabilitation de la mairie.

Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents

MODIFICATION DE LA DELIBERATION 2012/72 : ATTRIBUTION DES MARCHES DE TRAVAUX POUR LA REHABILITATION DE LA MAIRIE.

Monsieur le Maire rappelle que par délibération du 2 octobre 2012, les lots suivants ont été attribués :

Lot	Entreprise	Montant HT
LOT 01 DESAMIANTAGE	BARLIER	45 800 €
LOT 02 GROS OEUVRE DEMOLITION	DEFILLON	228 806 €
LOT 05 CLOISON DOUBLAGE FAUX-PLAFONDS	MCAP	130 849 €
LOT 06 MENUISERIE EXTERIEURE PVC OCCULTATION	MCAP	108 694 €
LOT 07 MENUISERIE INTERIEURE	MCAP	41 666 €
LOT 10 PEINTURE SIGNALÉTIQUE	BERNIER	39 200 €
LOT 11 ELECTRICITE	SEG BAT	120 007 €
LOT 12 CHAUFFAGE VENTILATION PLOMBERIE	SEG BAT	117 486 €

Considérant l'inversion des intitulés des lots 11 et 12, il est proposé à l'assemblée de modifier les intitulés des lots 11 et 12 comme suit :

LOT 11 CHAUFFAGE VENTILATION PLOMBERIE	SEG BAT	120 007 €
LOT 12 ELECTRICITE	SEG BAT	117 486 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les marchés désignés ci-dessus.

Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

ANNULATION DE LA DELIBERATION 2013/14 : AVENANT N°1 AU LOT PLOMBERIE POUR LA REHABILITATION DE LA MAIRIE

Monsieur Le maire rappelle que par délibération 2013/14 du 5 mars 2013, l'assemblée avait adopté à l'unanimité l'avenant n°1 du lot Chauffage Plomberie pour le remplacement de la chaudière de la mairie.

CONSIDÉRANT qu'une inversion des intitulés du lot Plomberie Chauffage avec celui de l'électricité a été commise, il convient d'annuler et de remplacer la délibération comme suit :

VU le Code des Marchés Publics,
VU la délibération 76/2010 instaurant le règlement intérieur relatif à la passation des marchés publics à procédure adaptée de la commune de GRISY-SUISNES,

VU la délibération 72/2012 du 02/10/2012 concernant le choix des prestataires retenus notamment SEGBAT pour le lot 11 Plomberie Chauffage, CONSIDÉRANT les constatations de la vétusté de la chaudière de la Mairie, CONSIDÉRANT la nécessité d'établir un avenant de plus-values au marché de l'entreprise SEG BAT lot n°11,

Il est présenté le chiffrage suivant :

- Montant HT du marché = 120 007 € HT
- Montant HT de l'avenant n°1 = + 12 000 € HT
- Nouveau montant total de marché = 132 007 € HT

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

ACCEPTE l'avenant n°1 de la société SEGBAT ci-dessus présenté, AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires

Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents

SUBVENTION ORDINAIRE DE FONCTIONNEMENT 2013 CENTRE COMMUNAL D' ACTIONS SOCIALES DE GRISY-SUISNES - C.C.A.S.

Le Conseil Municipal doit fixer le montant de la subvention à attribuer Centre Communal d'Actions Sociales (C.C.A.S.) de Grisy-Suisnes. Monsieur le Maire présente le résultat à la clôture de l'exercice 2012 du C.C.A.S. et le montant total des besoins de 2013.

Il est expliqué qu'une participation aux repas à domicile doit être effectuée par le C.C.A.S. sans recettes propre pour couvrir celle-ci.

Monsieur le Maire propose aux membres présents une subvention de 22 500,00 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ACCEPTE la proposition de Monsieur le Maire; AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents se rapportant au versement de celle-ci.

Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2013 BUDGET PRINCIPAL GRISY-SUISNES

L'assemblée demande à ce qu'un travail soit effectué sur plusieurs postes notamment :

- Le carburant,
- La téléphonie,
- Les recettes publicitaires des panneaux d'affichages.

Monsieur le Maire rappelle que les travaux de la mairie représentent l'objectif principal des dépenses d'investissements. Un emprunt sera nécessaire mais il ne faut pas être tenté d'augmenter les dépenses. Monsieur le maire estime que l'emprunt devra être envisagé sur 15 ans et que le taux actuel proposé aux collectivités est d'environ 2,5%.

Le Conseil Municipal, après avoir approuvé l'affectation du résultat de fonctionnement 2012 au Budget Primitif de 2013,

Après avoir voté les taux des 4 taxes additionnelles de 2013,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité (Abstention de Madame SALLE),

VOTE le budget primitif de la commune 2013 en dépenses et en recettes :

en section de fonctionnement à 1 938 656,00 €. en section d'investissement à 2 195 135,20 €.

Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2013 BUDGET ASSAINISSEMENT

Suite au transfert de la compétence Eau potable, la section d'investissement avait été fortement impactée et les projets ne pouvaient plus être proposés. Cependant, montant de la section d'investissement devenant plus important, la commune peut désormais envisager de nouveau projet en matière de réseau d'eaux usées notamment :

- La participation à la nouvelle station d'épuration

de Soignolles en Brie qui recevra les Eaux Usées de Cordon (environ 500 000 €).

- La création d'un réseau d'Eaux Usées sur la rue de la Coudras.

- La création d'un réseau d'Eaux Usées sur la zone d'activités de la RD 319.

Le Conseil Municipal, après avoir approuvé l'affectation du résultat de fonctionnement 2012 au Budget Primitif de 2013,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité (Abstention de Madame SALLE),

VOTE le budget primitif de l'assainissement 2013 en dépenses et en recettes :

en section d'exploitation à 153 810,41 €. en section d'investissement à 378 921,85 €.

Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

UN BUDGET TOURNÉ VERS LA RÉALISATION DE GRANDS PROJETS

Notre budget 2013 reflète une politique de préservation de notre patrimoine mais nous l'avons voulu également au service du bien-être et de la sécurité de notre population. Pour cela nous avons opté pour une politique de travaux responsable mais ambitieuse. Après la réhabilitation du beffroi et l'achat et l'aménagement de la boulangerie qui impactent encore notre budget dépenses d'investissement 2013, de gros travaux d'investissement pour cette année ont été adoptés par le conseil municipal :

- la réhabilitation complète de la mairie pour un

montant de 1 450 000 € à répartir sur 2 ans.

- l'enfouissement des lignes électriques de la rue du maréchal Gallieni pour un montant de 550 000 € prévue également sur 2 ans.

- la réfection du sol du gymnase pour 150 000 €.

- l'installation de la vidéo protection sur la commune pour 100 000 €

Malgré nos excédents de fonctionnement capitalisés et les différentes subventions que nous avons pu obtenir, nous devons, devant l'importance des dépenses, recourir à un emprunt de 989 727 €.

Cependant les charges financières (remboursement des intérêts de la dette) sont maîtrisées et ne représentent que 3,6% de notre budget.

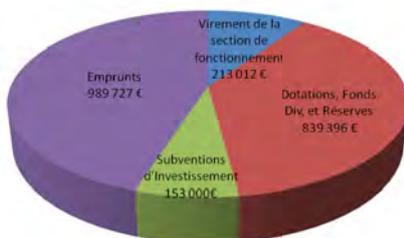
Les taux des taxes communales ont subi une légère hausse soit :

- + 1.7 % pour la taxe d'habitation soit 19,49%
- + 1.7 % pour la taxe foncière (bâti) soit 19,33%
- + 1.7% pour la taxe foncière (non bâti) soit 53.20%
- + 1.7% pour la cotisation foncière des entreprises soit 20.86%

Cette augmentation est basée sur l'augmentation du coût de la vie. Cependant ces taux restent largement inférieurs aux taux moyens constatés sur l'ensemble du territoire et notamment sur des communes rurales comme la nôtre.

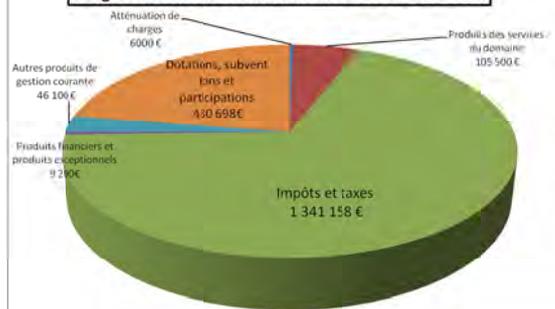
BUDGET D'INVESTISSEMENT 2013

Budget : Recettes d'investissement 2013 - 2 195 135 €



BUDGET DE FONCTIONNEMENT 2013

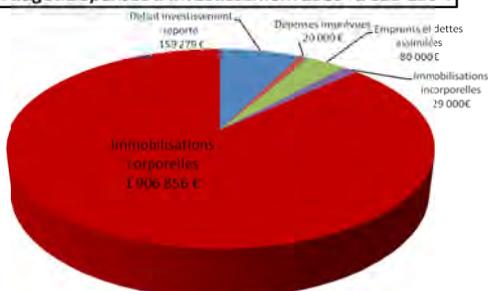
Budget : Recettes de Fonctionnement 2013 - 1 938 656 €



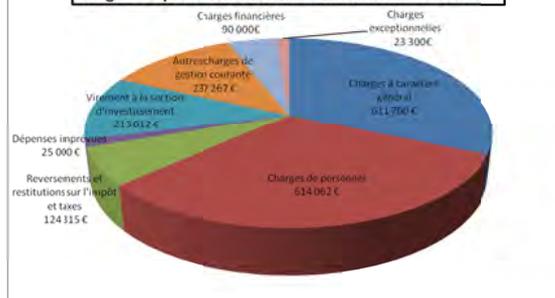
Contributions aux organismes de regroupement, service d'incendie et syndicats intercommunaux :
83 000 €.

Subventions de fonctionnement aux personnes de droit privé (associations) et au CCAS :
62 500 €.

Budget : Dépenses d'investissement 2013 - 2 195 135 €



Budget : Dépenses de fonctionnement 2013 - 1 938 656 €



Le Maire en direct

DOTATIONS DE L'ETAT AUX COLLECTIVITES

Une nouvelle inquiétante : notre gouvernement a décidé de taxer les collectivités territoriales.

Comme pour les jeux par exemple, l'Etat collecte vos différents impôts, personnels, professionnels, TVA, Fonciers, Habitations,... et reverse aux collectivités territoriales une dotation Globale de Fonctionnement, la DGF.

Nul ne sait précisément quelle proportion est reversée aux collectivités, et quelle part exacte se réserve l'Etat. L'année dernière, le Gouvernement de M. AYRAULT a décidé de « retenir » plus qu'à l'habitude, et même en s'y reprenant une deuxième fois en décembre 2012, un montant supplémentaire de 4.5 Milliards d'Euros, ce qui est énorme et a provoqué une vive réaction des Maires de France.

Cet argent n'arrivera donc plus jusqu'à nos budgets communaux, et nous devons nous préparer à cette baisse importante, que bien sûr il n'est pas question de compenser par des impôts communaux, ce qui serait dénoncé par le gouvernement, cherchez l'erreur !!!, et qui serait bien entendu une hérésie, nous sommes parfaitement d'accord.

Nous subissons en finances locales l'obésité de notre système, que nous ne contrôlons plus, mais qui correspond après tout à ce qu'ont décidé les Français en mai 2012. Dont acte, et nous ferons avec ce qui nous sera distribué, mais ne nous leurrions pas, moins qu'avant !

RYTHMES SCOLAIRES

Le projet gouvernemental de « réforme des rythmes scolaires » nous a été présenté tant bien que mal par les services de l'Education Nationale, qui ont fait de leur mieux avec des informations qui arrivaient tous les jours, parfois très différentes.

Nos fonctionnaires départementaux ont donc été à la peine, et je leur tire mon chapeau pour cet exercice d'équilibriste sans entrainement.

Mais les Elus locaux, non concertés et très inquiets de l'accouchement, nous sommes retrouvés face à un transfert de charges dont nous ne connaissions ni l'ampleur exacte, ni l'incidence sur l'exploitation des écoles communales, des centres de loisirs, des personnels pour encadrer les enfants, des transports éventuels à installer, etc etc...

Après concertation sur la commune de GRISY entre les élus, les enseignants, les parents d'élèves, il a été proposé et accepté par le Conseil Municipal de reporter la mise en place de ce chamboulement à la rentrée scolaire de 2014-2015. Ce délai nous permettra de préparer correctement une nouvelle organisation, et ainsi ne pas déstabiliser nos enfants avec des décisions prises à la hâte.



Monsieur le Maire a eu le privilège de marier sa fille Lucile à Monsieur Yves Kernin le 26 mai dernier.

Toute l'assemblée a partagé l'émotion ressentie par Monsieur Chanussot.

Pour cette occasion exceptionnelle Madame Chanussot a fait mettre en place à ses

frais des décorations florales à l'extérieur de la mairie, ainsi qu'à l'intérieur au niveau de l'escalier.

Elle a souhaité les maintenir le plus longtemps possible sur place afin que chacun puisse en profiter soit en passant devant la mairie, ou en y entrant pour toute démarche administrative. Qu'elle en soit ici vivement remerciée.

René Morel

REFORME ELECTORALE

Le gouvernement planche depuis des mois sur une réforme électorale.

Le but officiel est comme toujours de simplifier, et finalement nous constatons des modifications de différentes natures qui n'apparaissent pas toujours comme simples.

En ce qui concerne les communes, une modification importante nous concerne : nous n'aurons plus sur GRISY-SUISNES possibilité de choisir des candidats sur des listes proposées, pas toujours complètes. Le nombre de conseillers municipaux restera à 19, toujours impair pour la majorité, mais ne seront valables que les listes complètes, avec la parité homme-femme, et sans possibilité de modification par crayonnage. Les élections cantonales et régionales sont reportées à 2015, avec un redécoupage des territoires des cantons, pour aboutir à une population déterminée par le gouvernement, un binôme homme-femme à la tête. Les régions vont également voir des modifications importantes, avec l'apparition des Métropoles, et nous sommes concernés par le « Grand Paris ». Les Maires attendent avec certaines inquiétudes les compétences définitives de ces nouvelles strates, qui, au lieu de simplifier, viennent encore ajouter une couche supplémentaire. Notre pays s'engue dans l'administratif, qui grossit sans cesse, et qui ajoute des coûts aux précédents.

Pour financer tout cela, il faut encore taxer les entreprises, les ménages, et maintenant les retraités.

L'association des Maires de France se bat pour faire entendre les vrais représentants du peuple que nous sommes, mais ce combat est difficile devant nos gouvernants qui font des promesses et font voter le contraire, comme pour le mariage gay.

Les travaux de la 1^{ère} phase de réhabilitation se poursuivent sur les bâtiments de la mairie,

notamment sur les salles de la future bibliothèque et du musée militaire ainsi que la nouvelle salle des mariages et du conseil au rez-de-chaussée.

En extérieur, le remodelage de la façade avant et du parvis est maintenant visible, lié impérativement à l'accessibilité réglementaire, composée de 2 rampes nécessaires au déplacement des personnes à mobilité réduite.



L'escalier principal est conservé mais avec des matériaux différents de ceux d'origine.

Les façades du bâtiment ainsi que les portes et fenêtres vont être traitées afin de redonner une jeunesse architecturale à ce bâtiment historique de Grisy -Suisnes.

La 2^{ème} phase débutera quant à elle à priori dès septembre 2013 et nous aurons l'occasion de vous présenter le déroulement au prochain bulletin.



Quelques travaux seront effectués à l'école élémentaire durant la période estivale :

- révision des verrières de la couverture ;
- changement des portes de la bibliothèque et de la classe du RAZED.

L'enfouissement des réseaux rue du maréchal Gallieni phase 1 et du chemin des Guigniers, est terminé depuis fin mai.

Le remplacement des points lumineux de type Boule par de nouveaux modèles conformes aux normes actuelles a bien été effectué avec la prise en charge totale par le SIESM (syndicat d'électrification).

Ceci concernait 10 points lumineux au Clos Baccara et au Clos des Roses, Résidence du Parc et rue de Bougainville.

Enfin un nouveau portail autoporté a été installé au local technique communal.



Marc GALPIN, pour la Commission.

Commission Voirie

Des travaux de réparation de voirie sont programmés sur de nombreuses chaussées endommagées suite aux intempéries de cet hiver et de ces derniers mois : avec notamment des détériorations sensibles rue du Maréchal Gallieni, chemin de Villemin, rue St Médard, rue des Vignes, chemin des Noyers....

La réfection de la partie de l'avenue des Hêtres à la résidence de l'Ormeau, non encore réalisée en enrobé, sera mise en œuvre prochainement.

Un aménagement latéral du chemin de l'Ormeau en bordure du stade vient d'être effectué afin de stabiliser la bordure de la chaussée particulièrement endommagée. Le curage du fossé le long du chemin d'Evry en aval du lavoir de Suisnes est prévu, afin d'améliorer l'écoulement des eaux pluviales.

La mise à niveau de panneaux de signalisation le long des voiries est en cours, et devra s'accompagner d'une réfection du marquage au sol.

Pour La Commission Voirie, André GRAND

NOS OPTIONS



• Le détecteur de chute



• Le kit d'urgence



• Le détecteur de fumée



• Le détecteur de gaz



• Le détecteur de mouvement



• Visio-communication

Photos non contractuelles

POUR EN SAVOIR PLUS



Par téléphone

Appelez-nous au N° Cristal 09 69 32 10 85

APPEL NON SURTAXE



Par internet

www.teleassistance77.fr
Consultez notre site et téléchargez votre dossier de souscription



Par courrier

Europ Téléassistance
Service Gestion Clients
1, promenade de la Bonnette
92633 Gennevilliers cedex

Ce dépliant m'a été remis par :



* Vous vivez, nous veillons

Europ Téléassistance
Société par Actions Simplifiée au capital de 100 000 € - 453 798 647 RCS Nanterre
Agréée Services à la personne sous le numéro N/040908/F092/S/055
Siège social : 1, promenade de la Bonnette - 92230 Gennevilliers

TELE ASSISTANCE 77

Un service disponible
24 h / 24 pour
rester chez soi
en toute sérénité



CONSEIL GÉNÉRAL DE SEINE ET MARNE



* Vous vivez, nous veillons



ÉDITO

Chef de file de l'action sociale, le Département agit jour après jour pour répondre aux besoins des personnes fragilisées.

C'est pourquoi, à partir du 15 janvier 2013, le Conseil général de Seine-et-Marne lance le nouveau service départemental **Téléassistance77**, qui permet aux seniors et aux personnes handicapées de continuer à vivre chez eux en toute sérénité.

Accessible à tous les Seine-et-Marnais, **Téléassistance77** permet de bénéficier d'un service de qualité à un coût mensuel de 12€* pour la prestation de base.

Avec **Téléassistance77**, nous sommes fiers de faciliter votre autonomie.

Lydie AUTREUX

Vice-Présidente chargée des solidarités, de la santé publique, des personnes âgées et handicapées

Vincent ÉBLÉ

Sénateur
Président du Conseil général de Seine-et-Marne

VOUS VOUS SENTEZ MAL, VOUS ÊTES INQUIET OU VOUS SOUHAITEZ SIMPLEMENT PARLER À QUELQU'UN...

Le service départemental **TELE ASSISTANCE 77** s'adresse à toutes les personnes âgées, isolées ou dépendantes qui désirent rester à leur domicile. En cas de chute, malaise ou tout autre accident, une personne à leur écoute pourra faire intervenir un proche ou les services de secours, rapidement et efficacement, le jour comme la nuit.

Une simple pression sur votre émetteur permet un contact immédiat avec nos équipes ! Vous n'avez même pas de téléphone à décrocher !

Votre Transmetteur



ou



en téléphonie traditionnelle

en dégroupage total

Votre Émetteur



à votre cou



à votre poignet



Photos non contractuelles.

* Tarif applicable à partir du 1^{er} janvier 2013, incluant la TVA au taux légalement en vigueur, et valable jusqu'à parution des nouveaux tarifs.

NOTRE INTERLOCUTEUR PRÉVIENT IMMÉDIATEMENT LES INTERVENANTS ADAPTÉS.

Il restera en contact avec vous jusqu'à l'arrivée des secours.



Vos proches, vos voisins

Les personnes de votre entourage, que vous avez désignées lors de votre souscription, seront appelées en cas de malaise léger ou d'angoisse, de chute sans gravité.



Les services d'urgence

L'opérateur présent sur le plateau d'Europ Téléassistance évalue la gravité de l'appel en dialoguant avec vous. En fonction de votre situation, il décide de faire intervenir les secours adaptés. En cas d'absence de dialogue, les services d'urgence sont automatiquement déclenchés.

Votre contact **TELE ASSISTANCE 77**



"Bonjour M. Prévost, que vous arrive-t-il ?"



Votre médecin

Votre médecin traitant peut être tenu informé, si vous le souhaitez.

NOS +

- L'installation du matériel est simple et sans travaux !
- La portée de votre médaillon est de 80 mètres !
- La réduction d'impôts de 50 % sur l'abonnement annuel**

** Dans la limite et les conditions fixées par les dispositions de la loi de finances en vigueur.



Depuis sa création, notre Association « L'Arbre de Vie », apporte quotidiennement son aide aux personnes dans les gestes de la vie courante :

- Aide au ménage et/ou repassage
- Entretien du linge
- Aide aux repas
- Aide aux courses
- Aide au petit jardinage

- Pour un handicap temporaire
- Maternité et naissance
- Accident de la vie
- Convalescence
- Perte d'autonomie

INSCRIPTION EN MAIRIE
01.64.05.96.99

Permanences :
lundi, mercredi et vendredi de 10 h 15 à 12 h 15
mardi de 14 h à 16 h

Pour tous renseignements n'hésitez pas à nous contacter au 01 64 05 96 99

Réduction d'impôt de 50%

Numéro d'agrément qualité : N°SAP/529370769



Une équipe de professionnels de la Maison départementale des solidarités

- ⇒ vous écoute,
- ⇒ vous informe,
- ⇒ vous oriente.

ACCUEIL SANS RENDEZ-VOUS
OU
ACCUEIL TELEPHONIQUE AU 01.64.25.07.30

Le lundi, mardi et jeudi de 9 heures à 12 heures
et le mercredi et vendredi de 14 heures à 17 heures

à la Maison départementale des solidarités
16 place Edmond de Rothschild à **Tournan-en-Brie**

Elle vous accueille aussi

☞ Brie Comte Robert
Hôpital Local - Pavillon Beauverger
17 rue Petit de Beauverger
Tél : 01.60.62.53.80
Le lundi de 14 à 17 heures
Le mercredi et vendredi de 9 à 12 heures

Vie communale



Afin d'illustrer le thème de l'année "la forêt", la Coopérative scolaire a offert un spectacle « La forêt du Général Hibou » qui a ravi tous les élèves et les adultes !



Arbres, champignons, écureuils et les hiboux, tous ont bravé le froid pour venir défiler et brûler le totem, avant de profiter d'une collation organisée par les représentants des parents d'élèves.



Faire connaissance avec le CP
Différentes rencontres sont organisées afin de faciliter le passage des GS au CP. Lors de l'une d'elles les élèves de CP présentent leur matériel (livres, fichiers, trousse, etc...). Un premier pas vers la « grande école ».

Kermesse

La kermesse des écoles aura lieu à l'Ecole Champ Fleuri le samedi 15 juin. Une exposition des travaux des élèves est prévue dès 11 h 00 au gymnase.

Une fois de plus nous déplorons le peu d'implication des parents d'élèves dans cette manifestation. Rappelons que la kermesse n'est pas obligatoire et n'entre pas dans les programmes de l'école élémentaire, elle repose donc uniquement sur le bénévolat. Tous les enseignants (maternelle + élémentaire) seront présents, cependant malgré la participation des représentants des parents d'élèves élus, et l'aide bénévole de certains employés de la mairie, nous manquons encore de monde pour que cette manifestation se déroule normalement.

Nous comptons sur votre participation, pour que cette année encore, Mme Novosiak puisse organiser la kermesse dans les meilleures conditions.

Mme Chanourdie

Rythmes scolaires

A l'unanimité (mairie + représentants des parents d'élèves + enseignants), la réforme des rythmes scolaires est repoussée à la rentrée 2014. A ce jour et d'après l'enquête menée par les parents d'élèves, c'est le mercredi matin qui est plébiscité par les parents pour la semaine des 4 jours. A suivre ...

Vous pouvez retrouver toutes ces informations ainsi que les photos sur le blog de l'école :
<http://laruchegrisy.canalblog.com>

Chers grisyssoliens et grisyssoliennes,

Nous vous rappelons que le musée « GRISY-SUISNES AU GRE DES ROSES » est ouvert pour vous dans l'ancienne gare du village depuis le 14 avril 2013, chaque dimanche de 15 h à 18 h.

Nous vous invitons à venir découvrir l'histoire de la culture de la rose à Grisy :

- Sous forme d'un diaporama illustré dans une salle adaptée ;
- Sous forme de maquettes du village avant 1930 ;
- Sous forme de scènes représentant :

1. Le travail des artisans (forgeron, charron, bourrelier....) ;
2. La culture des roses dans une serre ;
3. Un atelier de bottelage ;
4. La vente des roses aux Halles de Paris.

Vous y verrez également de nombreux outils utilisés à cette époque, des manuscrits, ainsi que des revues spécialisées sur la culture de la rose.

Sur le terrain attenant, la roseraie est en cours d'installation et vous charmera par le parfum de ses roses anciennes.

Surtout, n'oubliez pas de venir saluer « Gaston » notre locomotive (ancien locotracteur).

Le prix d'entrée est fixé à 3 € pour les adultes.

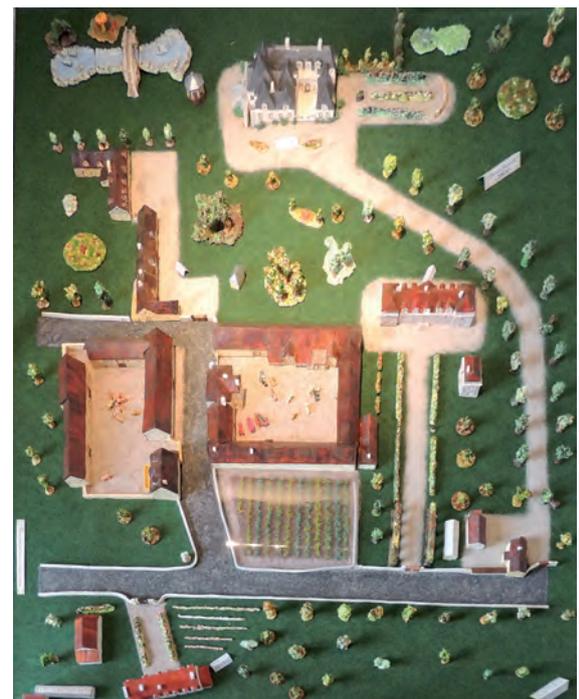
Par la suite, vous aurez la possibilité de visiter le château de Bougainville à Suisnes qui vous sera ouvert une fois par mois.

Le musée peut accueillir des groupes sur réservation le jeudi après-midi.



**Tous renseignements complémentaires
seront bientôt disponibles
sur le site internet
du musée : « www.lemuseedelarose.fr »**

Le président : Philippe CARTON
« ph.carton@orange.fr »



VOISINAGE ET VIGILANCE : A CHACUN SON STYLE

F.MUNOZ

Plusieurs études ont démontré l'importance et l'efficacité de certains réflexes basics individuels dans l'accroissement de la vigilance, de la sécurité collégiale et du bon voisinage en général.

JEU : Et vous, quels sont vos réflexes de voisinage?

- Répondez spontanément à ce questionnaire ludique en entourant le symbole qui correspond à votre choix de réponse ;
- Comptabilisez vos types de réponses et comparez votre total aux résultats types, en dernière ligne.

	① J'ai monté un mur tout autour de mon habitation, j'ai choisi qu'il soit :
▲	le plus haut possible pour mieux me protéger des autres
🏠	à part le portillon de l'entrée, sans aucune autre ouverture laissant voir mon jardin ou ma maison
🔲	de mi-hauteur avec une grille ou une balustrade laissant visible ainsi mon jardin et/ou ma maison
🗑️	sans opinion
	② Dans ma rue, mon quartier ou mon lotissement
🔲	Je connais personnellement mes voisins et entretiens des relations respectueuses et cordiales avec chacun d'eux. Nous organisons à l'occasion des fêtes de quartier
🏠	Nous nous connaissons tous au moins de vue mais sans plus
🗑️	Je ne connais que mon voisin de droite et de gauche et ne cherche pas à connaître les autres
▲	Les relations entre voisins ne m'intéressent pas. L'empathie ce n'est pas pour moi
	③ Mes voisins partent en vacances
🏠	Ils m'ont demandé de récupérer juste leur courrier
🗑️	Je les ai vu charger leur voiture mais ne m'ont rien dit
▲	J'espère qu'ils ont fait réparer leur alarme et qu'elle ne va pas nous casser les oreilles
🔲	Ils m'ont informé de leur absence et m'ont confié leurs clés
	④ Un camion inhabituel stationne devant la maison d'un voisin, je me dis
🏠	Ils se font sûrement livrer un nouveau salon
▲	Une livraison à une heure si tardive, on voit que c'est la crise pour tout le monde
🔲	Bizarre ce camion, si tard devant leur maison, je les appelle et si ça ne répond pas j'appelle la gendarmerie
🗑️	Je ne savais pas qu'ils avaient prévu de déménager
	⑤ Une voiture circule régulièrement dans un sens et dans l'autre dans ma rue. Ce n'est pas la voiture des voisins
🗑️	Il se croit où celui-là, il n'a rien à faire ici à attendre je ne sais quoi
🏠	Il doit chercher la maison d'un ami
🔲	La prochaine fois qu'il passe, je note la plaque d'immatriculation, on ne sait jamais
▲	La rue est à tout le monde, il fait ce qu'il veut
	⑥ 1 ou 2 pers que je ne connais pas, passent à pied souvent dans ma rue, je me dis
▲	Rien. Je ne m'en préoccupe pas
🏠	Ça doit être des nouveaux dans le quartier
🗑️	Ils aiment la marche ceux-là et doivent apprécier se promener dans notre rue
🔲	Si ça se trouve ils surveillent les habitudes des habitants et préparent un mauvais coup



7 Chez un voisin parti en wk ou en vacances tous les volets sont fermés, sauf un qui semble entrouvert :	
🏠	Il a sûrement oublié de le fermer en partant, pas grave, ça restera comme ça maintenant
🗨️	J'ai déjà assez de volets à fermer chez moi, ce n'est pas pour aller fermer ceux des autres
🏠	Ce n'est pas son genre de partir sans vérifier que tout est fermé, ce n'est pas normal
👤	Tant pis, il n'avait qu'à penser à bien le fermer en partant
8 J'entends une alarme sonner :	
🗨️	je ne vais pas me lever du canapé pour ça, elle s'arrêtera bien toute seule
🏠	J'ouvre ma porte pour identifier chez qui l'alarme retentit et je jette vite un œil des fois que je vois quelque chose de pas normal avant d'appeler la gendarmerie si besoin
🏠	ça me fait penser qu'on en n'a toujours pas installé chez nous et qu'il faut y penser
👤	Si elle sonne encore une fois, j'irai porter plainte pour nuisance sonore
9 Je ne travaille pas et suis régulièrement à mon domicile. J'ai remarqué que des démarcheurs sonnaient à quelques habitations pour proposer leurs services mais rarement chez moi :	
🏠	Ils ont bien vu que je suis présent chez moi et préfèrent sonner ailleurs sûrement pour vérifier si les maisons sont vides. Je préviendrai les voisins ce soir pour les informer, on ne sait jamais
🏠	Ma maison doit être trop récente pour les travaux de rénovation qu'ils doivent proposer, je ne les intéresse pas
🗨️	Ils ont raison de sonner en face avec tous les travaux qu'il reste à faire, mais les propriétaires ne rentrent que le soir. Ils doivent le savoir depuis le temps qu'ils tournent dans le quartier
👤	J'ai mis une affiche sur ma boîte aux lettres : « pas de pub ni démarchage » donc je suis tranquille, qu'ils aillent chez les autres
10 De nouvelles constructions sont en cours près de chez moi, les ouvriers quittent l'endroit en fin d'après-midi, et pourtant un véhicule utilitaire se gare régulièrement le soir tard devant le chantier :	
🗨️	Il n'a sûrement pas de place devant chez lui et profite de la place disponible devant le chantier. Il a raison, ça ne gêne personne
🏠	J'ai entendu les ouvriers se plaindre que du matériel laissé sur le chantier avait disparu. C'est peut être lié à la présence de ce véhicule, j'aurai dû les prévenir avant, que j'avais remarqué cet utilitaire le soir
👤	C'est sûrement un vigile qui surveille le chantier toute la nuit
🏠	Ils se garent encore n'importe où et gênent la circulation. Qu'attend la mairie pour réglementer les stationnements
RESULTATS :	
<ul style="list-style-type: none"> • Vous obtenez une majorité de 🏠 : votre vigilance et votre attention auprès de votre voisinage sont un atout • Vous obtenez une majorité de 🗨️ ou 👤 ou 🏠: la vigilance n'est peut-être pas votre priorité 	

Sachez que :

Le ministère de l'intérieur via les préfetures et les services de gendarmerie ont demandé aux communes de relayer au quotidien auprès de leurs concitoyens, l'importance du rôle de chacun dans la sécurisation et la diminution des atteintes aux biens et aux personnes : c'est l'opération VIGILANCE VOISINAGE

Alors soyons tous des Voisins Vigilants, attentifs à leur entourage, soucieux du bien-être et du bien vivre dans leur rue, leur lotissement ou leur quartier

Vous désirez être un interlocuteur privilégié et être « référent voisin vigilant » de votre entourage :

- Faites-vous connaître directement en mairie. Vous serez rapidement contacté par un membre de la commission sécurité mise en place dans l'objectif de mener toutes les actions destinées à réduire l'ensemble des méfaits qui augmentent dans notre village et nuisent à la tranquillité de tous. Nous comptons sur vous !

Dans le cadre des opérations "Tranquillité vacances" organisées durant les vacances scolaires, signalez votre absence au commissariat de police ou à la gendarmerie ; des patrouilles pour surveiller votre domicile seront organisées.



COMMERÇANTS, ARTISANS, ENTREPRISES

Vous qui êtes implantés sur la commune de Grisy-Suisnes,

vous pouvez par le biais des prochains bulletins municipaux
et/ou sur le site internet du village www.grisy-suisnes.fr,
faire connaître aux Grisyssoliens vos coordonnées, et si vous le souhaitez
dans un deuxième temps, donner plus d'informations sur votre activité.

N'hésitez pas à contacter en mairie
Monsieur René MOREL, conseiller municipal chargé de la communication,
ou mairie-de-grisysuisnes@wanadoo.fr - com-mairie@grisy-suisnes.fr .

Votre partenaire immobilier à Grisy-Suisnes et ses environs



AGENCE
Bel'immo

TOUTES TRANSACTIONS IMMOBILIÈRES

190, rue du Général Leclerc
77170 Brie Comte Robert

TÉL. : 01 64 05 40 00
www.bel-immo.fr



● ACHATS ● VENTES ● LOCATIONS

LE SALON

Conseil en Image

MASCULIN - FÉMININ

Juniors et étudiants jusqu'à 20 ans -20%

Des professionnelles au service de votre beauté et de votre bien-être



**COIFFURE - ESTHETIQUE - ONGLERIE - CONSEIL EN IMAGE - MAQUILLAGE semi-permanent
U.V.A. (Cabine de bronzage agréée Verre et Quartz) - PROGRAMME BEAUTE SPECIAL MARIAGE**

- CARTE DE FIDÉLITÉ -

CONSEILS ET TARIFS COMPLETS SUR DEMANDE

Mardi - mercredi de 9h30 à 12h30 et de 13h30 à 18h

Nocturne le vendredi - Journée continue le samedi

Venez découvrir la différence près de chez vous !

29, rue Madame Hégot - 77166 Grisy-Suisnes

Tél. : 01 64 05 90 62



PLANTES A MASSIFS ET GÉRANIUMS

Catherine et Pascal Oriot

Vente au détail

du lundi au samedi de 9h. à 12h. et de 14h. à 18h.

Fermé le dimanche

OUVERT :

MARS - AVRIL - MAI - SEPTEMBRE ET OCTOBRE

Chemin des Guigniers - 77166 GRISY-SUISNES

Tél. : 01 64 05 95 76

TABAC des ROSES de GRISY

Place de la Mairie

Tél.: 01 60 60 52 83



Une nouvelle activité chez votre buraliste,
pour la première fois à Grisy-Suisnes
le PMU est arrivé



NOUVEAUX HORAIRES

Du lundi au samedi

de 7h00 à 13h00 / 15h30 à 19h30

et Dimanche matin de 9h00 à 12h30

Secrétaire-a-domicile@sfr.fr

06.79.56.23.87

CLC' secrét@riat

Une expérience de 25 ans
en secrétariat/assistantat. dans différents secteurs d'activités.

Simplicité

Pas de contrainte d'embauche
Pas de formalités administratives

Economie

Pas de charges salariales
TVA non applicable art.209 du CGI

Efficacité

Confidentialité assurée
Prestation de qualité
Respect des délais

Mes compétences à votre service :

Relecture / correction de tous documents
Saisie de tous documents sous divers formats
Organisation de séminaires, réunions, déplacements
Elaboration de lettre de motivation et Curriculum Vitae
Création de cartes de visites ou plaquettes publicitaires

et beaucoup d'autres travaux de secrétariat.

Ne payez que le travail effectué !

LE SALON

Coiffure - Esthétique - U.V.A.

MASCULIN - FEMININ

RECHERCHE

pour la rentrée de septembre 2013,
Jeune fille 14/15 ans, sérieuse et motivée,
pour contrat :

PRE-APPRENTISSAGE COIFFURE

Disponible dès maintenant pour essai.

Contactez Carine au : 01 64 05 90 62

JOYEUX SERVICES

Vous souhaitez faire entretenir votre jardin et bénéficier d'une réduction ou d'un crédit d'impôt... Nous vous proposons nos petits travaux de jardinage.

PETITS TRAVAUX DE JARDINAGE & D'ENTRETIEN CHEZ LE PARTICULIER

6, rue Paul Doumer 77166 GRISY-SUISNES
Pour tous renseignements s'adresser à Valérie

Tél.: 01 60 29 26 09
 Mobile : 06 74 69 95 52

VENTE

BOIS de CHAUFFAGE



Olivier Mohr

2, rue du Clos Baccara
 77166 Grisy-Suisnes

Tél. 01 64 05 98 74
 Portable : 06 09 80 14 03



N'hésitez pas à nous contacter pour toute demande de prix

Rapidooffset

La création de documents attractifs
La réalisation de vos tirages personnalisés
Le façonnage de vos documents

IMPRIMERIE RAPIDOFFSET
 Allée du Cimetière - 77166 Grisy-Suisnes
 Tél. 01 64 05 91 15
 E-mail : rapido.brath@free.fr

Le Cellier de Brie



Vins Fins
Vins en Urac

Champagne
Alcools

Livraison à domicile
 A votre disposition :
 VIEUX MILLESIMES ou votre ANNEE DE NAISSANCE* à partir de 1929
 Grand choix de WHISKY ECOSSAIS, IRLANDAIS, CANADIENS et BOURBONS.

2, rue Jean Nicot, angle RN 19
 77170 BRIE-COMTE-ROBERT
 Tél. 01 64 05 36 66 - Fax : 01 60 18 99 78
 E-mail : soredec@wanadoo.fr
 - Rejoignez nous sur Face Book -

Consommer avec modération

S-Style Beauté

Le style jusqu'au bout des ongles.

www.sstylebeaute.fr

Envie d'embellir vos ongles, de bichonner vos mains, de changer leur aspect au gré de ses envies ? Avec S-Style Beauté vos mains, joliment décorées sur ongles naturels ou ongles en capsule deviendront le reflet de votre personnalité.

S-Style Beauté vous propose une prestation de qualité, une écoute, des conseils dans un cadre chaleureux et calme.

S-Style Beauté, c'est aussi l'embellissement de vos ongles de pieds pendant les périodes des vacances d'été, la pose de strass dentaire pour un sourire étincelant, la permanente de cil.

A Grisy-Suisnes (Seine-et-Marne) uniquement sur rendez-vous. Du lundi au samedi de 9h à 19h. Possibilité de nocturne sur demande.



Contactez Sandrine au 06 74 38 67 47 - Email : contact@sstylebeaute.fr

"Le monde ne sera pas détruit par ceux qui font le mal
mais par ceux qui le regarde sans rien faire"
Albert Einstein

Animaux

Je cherche un foyer!...



HENJOY - Née le 17 juillet 2012

Cette adorable minette très proche de l'homme, apprécie les caresses et les séances de câlins. Grande ronronneuse, un rien l'amuse. Elle passe de longs moments à jouer seule ou avec ses copains chats qu'elle adore.

Cet été, pour les vacances, il y a ceux qui vont partir... et ceux qui vont y rester !
Chaque année en France plus de 200 000 chiens et chats sont abandonnés...
L'abandon est un crime pour lequel l'animal est le seul condamné (à mort)!

N'abandonnez pas ! Il existe toujours d'autres solutions !
Si vraiment vous ne pouvez garder votre compagnon avec vous, pensez à solliciter votre entourage (famille, amis, voisins...)
Pour les vacances, préparez votre séjour suffisamment à l'avance pour pouvoir emmener votre animal avec vous. Dans tous les cas, sachez qu'il existe des familles d'accueil, des gardes à domicile et des pensions. Contactez les associations de protection animale qui vous renseigneront. De nombreux guides vous proposent des adresses mais le bouche à oreille reste la meilleure solution.

Le faire garder ou l'emmener avec soi ? Nos conseils pour des vacances réussies.

J'emmène mon animal :

- Assurez-vous que votre animal est accepté ;
- Renseignez-vous sur les services ;
- Pensez à emmener quelques uns de ses jouets ;
- Pensez à son alimentation ;
- Emporter ses documents médicaux ;
- Pensez à vous munir d'une litière ;
- Prévoyez 2 à 3 jours de nourriture ;
- Munissez-vous d'un nécessaire de toilettage.

Je fais garder mon animal :

- Choisissez le mode de garde le plus adapté : garde à domicile, famille d'accueil, pension ou échange ;
- Une fois votre choix arrêté, organisez vous en temps et en heure ;
- Repérez le lieu ;
- Confiez à la personne 1 ou 2 jouets ;
- Pensez à son alimentation ;
- Prévoyez une trousse à pharmacie et confiez ses documents médicaux ;
- Vérifiez que ses vaccins sont à jour.

POUR FAIRE GARDER VOTRE ANIMAL :

Ani-Seniors-Services

Tél.: 04 68 64 35 56 (Sud)
01 69 89 99 77 (autres)
www.ani-seniors.fr

Animado

Tél.: 01 42 27 64 51
(Paris et région parisienne)
www.animado.com

Association Ani-Maison

Tél.: 0 820 888 212 (0,12 euros/min)
www.ani-maison.asso.fr

Milpat

Tél.: 01 40 26 07 92
(Paris et région parisienne)
http://assomilpat.ifrance.com



La loi protège les animaux.

La loi de 1976 reconnaît à l'animal le statut d'être sensible. La protection des animaux contre les mauvais traitements est renforcée dans le code pénal depuis la loi du 6 janvier 1999.

Les délits (articles 521-1 du code pénal)

Les actes de cruauté, les sévices graves et l'abandon des animaux domestiques sont des délits punis de 2 ans d'emprisonnement et de 30 000 euros d'amende. En outre, le délinquant peut se voir confisquer l'animal et interdire toute nouvelle détention d'animaux.

Les contraventions (articles R.653-1, R.654-1, R-655-1)

Les personnes qui portent atteinte à la vie ou à l'intégrité physique d'un animal (volontairement ou involontairement) encourrent des amendes de 450 à 1500 euros (3000 euros en cas de récidive). En cas de mauvais traitements, l'animal peut-être retiré à son maître et confié à une association de protection animale qui pourra librement en disposer.



Si vous avez trouvé ou perdu un animal tatoué,
ou muni d'une puce électronique, contactez :
Fichier national félin : 01 55 01 08 00 - 0810 778 778
Fichier national canin : 01 49 37 54 54
SPA : 01 43 80 40 66

Pour les promenades, soins,
ou garde de vos animaux domestiques,
vous pouvez vous adresser à :

Sur GRISY-SUISNES : Flora Brath : 06 74 21 72 68
Au mois d'août à Laura : 06 25 00 20 08 - 01 64 40 62 77
Catherine : 06 27 15 84 46

N'hésitez pas à vous tenir au courant
de nos actualités sur notre site,
notre page face book ou notre forum
Site : phoenixasso94.e-monsite.com
Tél.: 06 20 41 06 28



L'année scolaire se termine ! Bientôt les vacances... ensoleillées ?!

N'hésitez à faire provision de lecture car, que ce soit au soleil, sous le parasol ou sous le cerisier, ou alors bien au chaud au coin de la cheminée, le plaisir de lire est toujours le même !

Animations :

Les animations sont proposées aux enfants avant chaque période de vacances scolaires. Elles ont pour but de partager avec eux tous les plaisirs que peut offrir le LIVRE : plaisir de se laisser aller à écouter l'histoire, à imaginer les personnages, à rêver, plaisir de jouer avec les mots, plaisir de jouer l'histoire avec son corps ou de la transformer selon son imaginaire... Et plaisir enfin d'emprunter l'album pour le relire à la maison !

Le 27 février 2013, nous avons accueilli une douzaine d'enfants de l'école maternelle et nous nous sommes amusés avec "Le Petit Bonhomme des Bois". Tous les ingrédients cités ci-dessus ont été réunis. Les petits sont repartis enchantés !

L'animation du 24 avril 2013 était proposée principalement aux enfants de l'école élémentaire, basée sur le thème de la nature. Nous avons cherché "dans la nature" les éléments des quatre contes qui ont été lus, puis nous avons joué, créé, bougé. Un excellent après-midi, seulement partagé avec deux enfants !... Dommage, l'information a dû mal passer dans la tête des enfants !

La prochaine animation est prévue pour le 26 juin 2013 sur le thème des vacances et des voyages.....réels, imaginaires, farfelus, fantastiques, merveilleux.....

Et pour novembre 2013, plantez dès maintenant un plant de citrouille. Soignez le bien tout l'été afin de récolter les plus beaux fruits à la Toussaint prochaine, et

Chaque dernier vendredi du mois, l'atelier "une histoire pour bébé" réunit ses fidèles auditeurs de 0 à 3 ans... et parfois même plus ! Il n'y a pas d'âge pour écouter, rêver, chanter, mimer, s'exprimer.

Cette activité a également fonctionné toute l'année avec Marie-Laure, responsable du Relais Assistantes Maternelles de la Communauté de Communes. Un mercredi sur deux, une séance sur le thème retenu de l'année (les cinq sens pour la saison 2012/2013) a réuni les tout-petits dans chacune des communes de la communauté. Elle se termine fin juin par un petit spectacle proposé par le RAM.

Toute l'équipe MILLE PAGES vous souhaite
un excellent été de lecture.

Vous rappelle ses jours d'ouverture public durant l'été :
en juillet - samedi 6 et samedi 20,
en août - samedi 3 et samedi 24,

vous propose un grand choix en albums, BD, romans, documents, abonnement, CD et DVD, pour une adhésion annuelle de 6 €, gratuite pour les enfants jusque 16 ans.

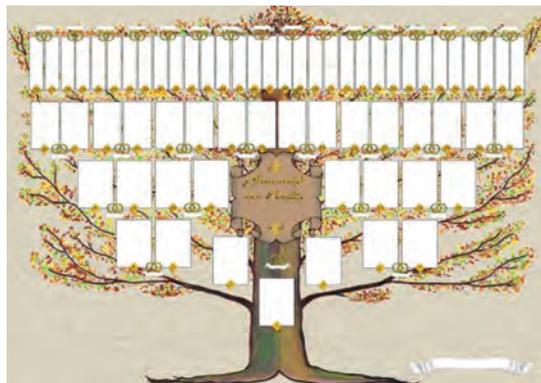
Pour nous contacter et si vous désirez recevoir
notre lettre d'information :
soit à l'accueil, soit par téléphone (01 64 05 98 82)
aux heures d'ouverture public
(sauf hors périodes vacances scolaires les mercredi et
samedi de 15 h à 17 h, le vendredi de 18 h à 19 h 30),
soit par mail : bib.grisy-suisnes@laposte.net.

NOUVEAU : La bibliothèque Mille Pages arrive sur TWITTER !
Restez connecté avec votre bibliothèque en suivant le compte :
@BIBGRISY

Vous suivrez en direct l'actualité de la bibliothèque et serez informé des animations, des dates de fermetures, des nouveautés et des derniers coups de cœur sélectionnés.

Démarrer sa Généalogie

Si vous cherchez à établir votre ascendance (vos ancêtres directs, parents, grands-parents) ou les liens qui vous unissent à vos cousins plus ou moins éloignés, et si vous souhaitez savoir de quelle(s) région(s) vous êtes originaire, vous êtes déjà généalogiste sans le savoir.



Pour vous aider dans l'organisation de vos recherches, Le Club Histoire de Solers vous propose de participer, une fois par mois, à une « Réunion Généalogie » moyennant un forfait annuel de 20 € pour l'adhésion au Club. Un calendrier des réunions est établi chaque année en septembre.

Au cours de ces réunions, nous parlerons ensemble des meilleures pistes à suivre pour faire avancer vos recherches et vous donnerons des informations vous permettant de mieux comprendre les documents que vous aurez à déchiffrer.

**La généalogie est un jeu de piste et c'est très précisément
ce qui en fait tout le sel**

Pour des renseignements complémentaires, nous serons présents au forum des associations à la salle des fêtes de Solers le vendredi 6 septembre, de 18 h 20 h.
Michelle Baudequin, Présidente, 06 31 59 86 60 club-hist-solers@orange.fr

JE BOUGE,
TU BOUGES,
NOUS BOUGEONS,
AVEC **GRISY-GYM** !!!!

**Nouveau... Nouveau... Nouveau... Nouveau...
... POUR VOUS MESSIEURS !**

Bonnes résolutions pour la rentrée !

Venez nous rejoindre,
cours supplémentaire avec une méthode d'entraînement.
Renseignement Coach : Éric 06 60 21 29 09.

Comme l'année dernière,
le Club du 3^{ème} Age,



continue de se réunir chaque mercredi,
autour des activités : belote, tarot, RAMI,
scrabble, et triominos.

La gym douce continue ses activités
les lundis et jeudis de 10 h 30 à 11 h 30,
avec une augmentation des adhérentes.

Depuis cette année, l'activité du
Club informatique est rattachée à notre
Club.

*N'hésitez pas à venir nous rejoindre dans l'un ou
l'autre des groupes. Vous serez les bienvenus !*

Vous pouvez prendre contact
avec les responsables des groupes.

- Le club :

André LEMAITRE au 06 78 82 61 87

- La gym :

Rose DONATI 01 au 64 05 91 61

- L'informatique :

Jean-Pierre PLAUT au 01 64 05 95 05.



Le club d'aéromodélisme de Grisy-Suisnes

organise le week-end des 22 et 23 juin 2013
une rencontre hélicoptères avec au programme :



Le samedi 22 juin :
démonstrations de vols et présentations
de plusieurs machines exceptionnelles,
hélicoptères maquettes,
hélicoptères voltige, hélicoptères turbine, etc...



Le dimanche 23 juin :
concours f3c voltige hélicoptère
et sélections équipe de France
pour le championnat d'Europe
et du monde 2014.
Donc l'assurance de voir les meilleurs pilotes français.

Renseignements concernant le club
cap.voltige@yahoo.fr

Inscription gratuite
pour les mineurs habitant Grisy-Suisnes



Associations

Les cours de **ZUMBA** ont remporté un vif succès dans notre commune cette année puisque le nombre maximum d'inscriptions a été atteint au cours de **ZUMBA** du mercredi matin (enfants) et du jeudi soir. C'est pourquoi nous avons décidé, avec la collaboration de SISSI, de vous proposer non plus un mais DEUX créneaux le jeudi soir, soit 1 heure de 19 h à 20 h et 1 heure de 20 h à 21 h, à la salle polyvalente de Grisy-Suisnes.

Les cours de **ZUMBA** « enfants » se dérouleront toujours le mercredi matin à la salle polyvalente de 10 h à 10 h 45.
(Un cours de zumba « ADO » le samedi est en attente de confirmation)

Nous vous invitons à vous inscrire dès à présent car le nombre de places est limité toujours soucieux de vous apporter des cours de QUALITE et non de quantité.

Le jeudi 4 juillet 2013, à l'occasion de la « ZUMBA NIGHT », nous vous proposons un cours d'essai GRATUIT de 18 h 30 à 19 h 30 pour les enfants, et de 20 h à 22 h pour les adultes, à la salle polyvalente.

Le cours de **ZUMBA** du mardi soir sera, quant à lui, remplacé par une heure de cours de **ROCK**, suite à une forte demande du retour des danses de salon. Les cours se tiendront à la salle polyvalente de 20 h 30 à 21 h 30.

Enfin, Little Kriss assurera désormais ses cours de **SALSA** le mardi de 19 h 30 à 20 h 30 à la salle polyvalente.

Les tarifs restent inchangés à l'exception de tarifs préférentiels que nous vous invitons à venir découvrir lors du forum des associations qui se déroulera le dimanche 8 septembre prochain. Les membres du bureau, les professeurs et moi-même nous tiendrons à votre disposition pour répondre à toutes vos questions.

Pour notre plus grand plaisir, des démonstrations et des ateliers de zumba, de salsa et de rock vous seront proposés par les professeurs tout au long de l'après-midi.



Nous vous souhaitons de très bonnes vacances et espérons vous accueillir nombreux au Forum des Associations.

Claudia SIMAL,
Présidente de l'association SALSENI0 - 06.22.86.03.24

à la rentrée c'est karaté!

GARDE LA FORME... FAIS DU SPORT!



Ouverture du club de KARATE à GRISY

RENSEIGNEMENTS : ERIC - 06 60 21 29 09 -
ckdagrisysuisnes@orange.fr

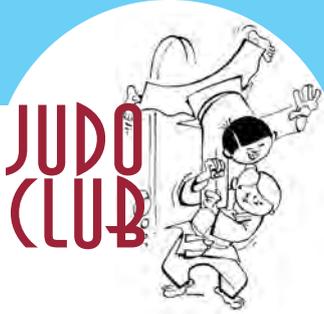
BABIES

ENFANTS

ADOS

ADULTES



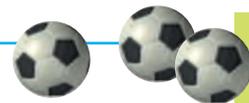


**Une saison sportive qui s'achève
Déjà la fin de la saison...mais**
quel dernier trimestre ! En avril, le loto organisé en association avec le Volley club de Grisy-Suisnes a rassemblé près de 350 personnes. Quant à notre challenge annuel, nous avons dû l'annuler en raison des chutes de neige importantes en janvier. Nous avons pu le reporter, le 25 mai, invitant une dizaine de clubs de Seine-et-Marne. Cette animation « les Coupes de Grisy-Suisnes » est plus qu'une compétition, c'est un temps fort pour notre club. Un moment d'échanges entre nos jeunes judokas poussinets (année 2005-2006) et poussins (année 2003-2004) et nos plus grands. Pour ces derniers, c'est la découverte de l'organisation d'une compétition, de l'arbitrage ainsi que le soutien et l'encouragement de nos jeunes compétiteurs. Le judo permet de véhiculer ces valeurs importantes d'entraide, de respect des uns et des autres et participer à un inter-club en tant que compétiteurs ou arbitre demande du courage et participe à la confiance en soi.



Pour la fin de saison, pour les enfants du baby-judo, nous inviterons le club de Chevry-Cossigny à partager un entraînement en commun et un moment de convivialité. Nous proposerons également, pour la première fois, aux parents des judokas de 6 à 10 ans de découvrir le judo et les progressions de leur enfant en se joignant à eux sur le tatami...belle fin de saison. Nous espérons vous retrouver nombreux en septembre !
Bonnes vacances !

Claire Marandin
Présidente, Judo Club Grisy-Suisnes



**USGS
FOOTBALL**

LE CLUB DE FOOTBALL RECRUTE JOUEURS ET EDUCATEURS DE TOUS LES AGES.



Le club de Football de Grisy Suisnes continue son évolution et recherche pour la saison prochaine des joueurs ou éducateurs souhaitant s'investir dans un club convivial.

En deux ans le club s'est profondément développé en passant de 30 à 85 licenciés.

Pendant de nombreuses années, le club ne comptait qu'une équipe de + de 35 ans avant de développer son activité Futsal et plus récemment une équipe de U17. Fort des nombreuses demandes de joueurs souhaitant pratiquer leur sport favori, une école de football sera prochainement créée en accord avec les différentes communes de Gués de l'Yerres.

Le club changera de nom pour s'appeler L'ALLIANCE DE LA BRIE FC et évoluera conjointement sur les communes de Grisy, Evry Gregy et Solers en fonction des catégories.

La volonté est d'engager, dès la saison prochaine, des équipes de U9, U11 et U13.

Un responsable diplômé a été recruté pour s'occuper de l'école de foot .

Afin de poursuivre son développement, nous recherchons des joueurs âgés de 6 ans aux + de 35 ans et quel que soit leur niveau.

Afin d'encadrer nos jeunes joueurs, des dirigeants ou éducateurs sont également recherchés.

Un accord a dernièrement été passé pour les trois prochaines années avec un équipementier et le club recherche activement des sponsors de la région afin d'équiper nos futures équipes de jeunes...

Des journées de rencontre avec les futurs joueurs et éducateurs sont prévues en juin et nous vous invitons à venir nous rencontrer.

Les entraînements pour les enfants se feront en salle l'hiver pour maintenir une activité pendant la période hivernale.

Tous les amoureux de ce sport sont les bienvenus parmi nous.

Vous pouvez contacter :
David Roger, responsable de l'école de foot au 06 61 10 58 72
Philippe Tourne, responsable des U17/U19 au 06 30 63 65 58
Francois Chevet, responsable du Futsal au 06 81 23 47 05
Laurent Boutier, responsable des + de 35 ans au 06 68 74 86 45
Yves Felix, président au 06 98 90 24 09

Associations



LE VOLLEY-CLUB de GRISY-SUISNES

En premier lieu, merci à tous les participants qui ont fait de cette manifestation un succès, grâce aussi au dévouement de chacun, volleyeurs, randonneurs et judokas dont c'était une première pour la nouvelle équipe dirigeante, la soirée s'est déroulée avec des gagnants heureux de leurs lots et d'autres qui se sont vengés sur les hot-dogs et les crêpes.

Merci à tous et particulièrement à nos sponsors et partenaires pour cette soirée : BEL IMMO / ALPHA TP / les Ets GALPIN / LE CELLIER DE BRIE / Christophe RAYNARD vol paramoteur R-COM77 / la MAIRIE DE GRISY.

Le volley - le judo - la rando



LES RESULTATS

ET DE CINQ !!!!!!!

ET OUI POUR LA 5^{EME} ANNEE CONSECUTIVE NOS JEUNES ONT REMPORTE LE CHAMPIONNAT DE SEINE MARNE

Cette année nous comptons aussi une performance féminine, Gaëlle Walker et l'équipe cadette du lycée de Blaise Pascal ont gagné le championnat départemental puis académique et enfin inter-académique qui ouvrait sur la sélection des 12 qualifiées pour la phase finale du championnat de France à Luneville ; L'important est de participer, elles ont fini douzième ; Leur coach Mr Hivernet Prof. EPS et Président du volley club Briard dont c'était la dernière année, était heureux quelles lui apportent cette sélection, la dernière fois c'était avec l'équipe de Romain Bartier.



La fin de saison approche, que vous ayez été joueur, entraîneur chez les jeunes ou en loisir adultes, accompagnateurs lors des compétitions, administrateurs, parents disponibles, je tiens à vous remercier de votre présence lors de cette saison sportive.

DERNIERES MINUTES

ET DE QUATRE !!!!!!!

ET OUI POUR LA 4^{EME} ANNEE CONSECUTIVE NOS JEUNES ONT REMPORTE LE DOUBLE EN CATEGORIE CADETS MASCULINS COUPE DE SEINE ET MARNE ET CHAMPIONNAT

BRAVO A

JULIEN, LUCAS, NICOLAS, QUENTIN, THOMAS, EMERIC, ALI, CLEMENT, NICOLAS, ainsi qu'aux entraîneurs FLORENT et GWELTAS

TEL. : 06 44 94 31 30 / 01 64 05 99 96 -

MAIL : karine.hubert@club-internet.fr



Transports scolaires

Les élèves peuvent bénéficier, selon les réseaux et leur lieu de domicile, de différents titres de transports :

- ⇒ La carte Scol'R
- ⇒ Le forfait Imagine R
- ⇒ La carte scolaire bus (carte OPTILE)

Pour tout renseignements (tarifs, inscriptions, horaires) merci de consulter le site du Conseil Général :

<http://www.seine-et-marne.fr/scol-r>

ATTENTION AUX NUISANCES

Comme chaque année à même époque, nous vous rappelons que, par arrêté municipal, l'utilisation d'engins bruyants tels que tondeuse, taille-haie, débroussailleuse, etc...

**N'EST TOLÉRÉE QUE LES DIMANCHES ET LES JOURS FÈRIÉS
QUE DE 10 HEURES À 12 HEURES.**



Nous comptons sur le civisme de chacun pour respecter cette tolérance afin d'éviter les querelles de voisinage.



CALENDRIER de COLLECTE des DÉCHETS MÉNAGERS

+ DÉCHETS MENAGERS CHAQUE MARDI

Lundi 8 juillet TRI SELECTIF
Vendredi 19 juillet ENCOMBRANTS
Lundi 22 juillet TRI SELECTIF

Lundi 5 août TRI SELECTIF
Vendredi 16 août ENCOMBRANTS
Lundi 19 août TRI SELECTIF

Lundi 2 septembre TRI SELECTIF
Lundi 16 septembre TRI SELECTIF
Vendredi 20 septembre ENCOMBRANTS
Lundi 30 septembre TRI SELECTIF

Lundi 14 octobre TRI SELECTIF
Vendredi 18 octobre ENCOMBRANTS
Lundi 28 octobre TRI SELECTIF

Lundi 11 novembre TRI SELECTIF
Vendredi 15 novembre ENCOMBRANTS
Lundi 25 novembre TRI SELECTIF

Lundi 9 décembre TRI SELECTIF
Vendredi 20 décembre ENCOMBRANTS
Lundi 23 décembre TRI SELECTIF

NUMEROS D'URGENCE

- ▶ SAMU : 15
- ▶ Police : 17
- ▶ Pompiers : 18
- ▶ Appel d'urgence européen : 112
- ▶ Centre Anti-Poison : 04 91 75 25 25 (Marseille)
- ▶ SOS Médecins : 0 820 07 75 05
- ▶ Infirmières 24h/24 - 7 jours/7 : 01 64 79 08 08
Infirmières Grisy-Suisnes : 06 65 00 26 17
- ▶ SOS Amitié : 0 820 066 066
- ▶ Fil Santé Jeunes : 0 800 235 236
- ▶ Allo Enfance Maltraitée : 0 800 05 41 41
- ▶ Croix Rouge Ecoute : 0 800 858 858
- ▶ Drogues Info Service : 0 800 23 13 13
- ▶ Sida Info Service : 0 800 840 800
- ▶ SOS Viols 0 800 05 95 95

TÉLÉPHONES PRATIQUES

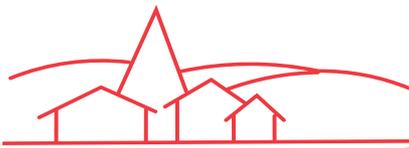
- ▶ Agence France Telecom : 1014
- ▶ Télégrammes téléphonés : 3655
- ▶ Météorologie Nationale : 08 36 68 02 + N° de votre département
- ▶ SNCF - Horaires, information, train/ligne : 08 36 67 68 69
- ▶ SNCF - Information, vente : 08 36 35 35 35

PERTE CARTE BANCAIRE ET CHÉQUIER

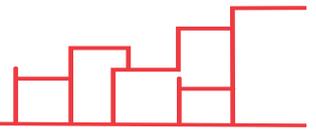
- ▶ CHEQUIERS PERDUS OU VOLES : 08 36 68 32 08
- ▶ CARTES DE CREDIT PERDUES OU VOLEES :
- ▶ Cartes bleue/Visa : 08 92 70 57 05
- ▶ Premier : 01 42 77 45 45
- ▶ Diner's Club : 01 47 62 75 75
- ▶ Eurocard : 01 45 67 53 53
- ▶ American Express : 01 47 77 72 00

Calendrier des fêtes

DATE	TYPE	ACTIVITE	HEURE	LIEU
JUIN 2013	S 15	Kermesse écoles	Ecoles 9 h / 18 h	Ecoles
	D 16	Fête du tennis Pré-inscription 2013 - 2014	Gymnase 9 h / 19 h Gymnase 9 h / 19 h	Tennis Tennis
	D 16	Brocante	Place de la Mairie	Starbrocante & Comité des fêtes
	M 18	Commémoration- Appel 18 juin	Monument aux morts Salle du 3 ^{ème} âge 18 h 30	Anciens Combattants
	V 21	Inauguration Musée de la Rose	Musée de la Rose 17 h	Musée de la Rose
	S 22	Représentation	Salle polyvalente 13 h - 2 h	Salsa
	D 23	Gala de danse	Gymnase 13 h - 2 h	Danse de Grisy
	M 26	Animation lecture - jeux	Mme Hégot 15 h - 17 h	Mille pages
	V 28	Cérémonie remise des récompenses	Salle polyvalente 19 h 30 - 20 h 30	Vie associative
	JUILLET 2013	S 13	Feu d'artifice	Stade + Gymnase 23 h



Ambulance - VSL **MUSITELLI**



01 64 05 97 72

**Les Ambulances, VSL MUSITELLI fondée en 1969.
avec le sérieux et l'expérience**



3, route de Mandres 77170 BRIE-COMTE-ROBERT

Routes **T**ransports **V**oyages



*Transport public routier
de personnes*



**TAXI
DU
BEFFROI**

Taxi agréé CPAM

3, route de Mandres 77170 BRIE-COMTE-ROBERT

Tél. : 01 64 05 96 35 - Fax : 01 64 05 98 50



Rayon "Point Chaud"

- Parking
- Essence 24h/24h
- Distributeur automatique de billets
- Photocopieur
- Développement photo
- Photos d'identité



**25, rue Pasteur
77170 BRIE-COMTE-ROBERT**

Horaires d'ouverture :

**Du lundi au jeudi de 9h à 12h30 et de 14h30 à 19h30
Le vendredi de 9h à 20h - Le samedi de 9h à 19h30
et le dimanche de 9h à 12h30**